

**COMMISSION PARTICULIERE DU
DEBAT PUBLIC**

Nancy

Gestion des déchets radioactifs

Vendredi 18 novembre 2005

« Juste équilibre entre générations, entre territoires »

Les propos tenus par les intervenants, y compris ceux invités par la CPDP, sont de la seule responsabilité de leurs auteurs et ne préjugent en rien du compte-rendu qu'établira la Commission à l'issue du débat.

(Le débat est ouvert à 18 heures 10 sous la présidence de M. BOULLIER.)

Table ronde : Pérennité de la mémoire, pérennité du financement.

Dominique BOULLIER.- Bonsoir à tous et bienvenue pour ce débat de la Commission Particulière du Débat Public. Bienvenue à l'École des Mines et merci à M. Jacques JARAY de nous accueillir. Je crois qu'il souhaite vous dire un mot.

Jacques JARAY.- Mesdames, Messieurs, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à l'École des Mines de Nancy, une grande école d'ingénieurs en province parmi les dix plus grandes écoles, d'une éternelle jeunesse bien que fondée en 1919 pour faire face aux besoins de l'exploitation des mines en Lorraine, à la suite de la Première Guerre mondiale.

Cette école a subi un grand *lifting* dans les années 60 grâce à Bertrand SCHWARTZ qui a donné son nom à cet amphithéâtre. Bertrand SCHWARTZ est passé d'une formation d'ingénieur technicien au conseil d'ingénieur généraliste. Cela veut dire que l'école aborde un grand angle de thèmes scientifiques qui vont des mathématiques appliquées aux matériaux, en passant par la géo-ingénierie. Bien sûr, le thème de l'énergie est important dans cette école, que ce soit sous les aspects technologiques, économiques ou environnementaux. De généralistes nous les avons prolongées par humanistes, c'est-à-dire que nos formations essaient de faire prendre conscience aux futurs ingénieurs du rôle sociétal qu'ils vont jouer. Vous comprendrez que dans ce contexte, il m'était facile d'accepter la demande de l'organisation de cette conférence-débat dans nos murs.

Je voudrais dire aussi que Bertrand SCHWARTZ s'est également intéressé à la pédagogie dans l'école. Dans cet amphithéâtre, vous vous imaginez peut-être à la place d'élèves studieux qui suivent un cours que le professeur déroule au tableau. En fait, ce n'est pas ce qui se passe à l'École des Mines : les élèves prennent connaissance du cours avec un photocopié et le cours lui-même est un dialogue entre le professeur et l'élève. Ces murs sont empreints de dialogue et j'espère que, finalement, ils vont inspirer les gens de l'assemblée. Je vous souhaite un débat fructueux.

(Applaudissements)

Dominique BOULLIER.- Merci, Monsieur JARAY. Il est vrai que certains d'entre vous ont participé à plusieurs séances de ce débat public, mais l'enracinement local est aussi important et il y a sans doute des gens qui apporteront des points de vue nouveaux.

Je voudrais juste vous rappeler le cadre dans lequel nous fonctionnons. La CNDP est en charge de la gestion des déchets radioactifs – nous avons étendu cela d'ailleurs aux matières nucléaires – et c'est le gouvernement qui a saisi la Commission Nationale du Débat Public. Les noms des membres de la CNDP s'affichent sur ce transparent : je suis moi-même Dominique BOULLIER – notre président Georges MERCADAL m'a passé la main pour cette séance, mais je suis sûr qu'il ne restera pas muet – Paula CECCALDI, Catherine VOURC'H et Robert GUILLEMONT. Jean-Claude SCHAPIRA et Jean-Claude DARRAS sont excusés pour ce soir.

Notre souci dans ce débat est avant tout de faire le tour de France des arguments, à la fois dans l'espace dans les sites les plus concernés en rencontrant les différents acteurs et de le faire en trois phases avec les trois types de débat que les acteurs régionaux ont déjà pu expérimenter. Dans la première partie, nous avons souhaité être à l'écoute des populations sur les sites plutôt concernés par ces questions, même si c'est un débat national. Dans cette région, nous avons eu deux débats, à Bar-le-Duc et à Saint-Dizier, et nous en avons eu deux autres à Cherbourg et à Pont-du-Gard. Ces débats nous ont permis de recueillir des avis en direct de la population. Nous avons voulu à chaque fois faire des synthèses et comptes rendus provisoires, ce qui n'est pas forcément la tradition dans cette méthode, mais tous ces éléments sont disponibles sur le site. Ceux qui sont intéressés par la question peuvent aller sur le site de la Commission Particulière et récupérer ces éléments.

Cette première phase a consisté à recueillir l'ensemble des avis, des inquiétudes, des questions, des projets et des propositions des populations qui ont pu émerger dans ces réunions. Ensuite, nous sommes passés à une phase de bilan de l'état des connaissances scientifiques par trois séances d'une journée entière à la Cité des Sciences de Paris, qui ont traité de façon équivalente les trois perspectives proposées par la loi 1991 : la transmutation, l'entreposage et le stockage. Pour autant, sur la façon dont les décisions pourront être prises, nous n'avons pas commencé à engager le débat sur les propositions qui pourront être faites et qui permettront notamment aux députés de décider dans ce domaine de le faire à la rentrée 2006. C'est pourquoi nous avons une phase de trois débats. Le premier a été organisé à Caen sur la question des connaissances, sachant que les connaissances vont continuer à évoluer ainsi que la façon dont on peut les partager et dont on organise le débat sur l'évolution des connaissances. Les questions liées à ce que l'on appelle la transparence, et celles sur le secret défense, ont été soulevées en accord avec l'autre commission qui travaille sur le débat sur l'EPR.

Aujourd'hui, nous allons plutôt débattre de façon thématique des problèmes liés à la conservation de la mémoire et à la pérennité de la connaissance sur les localisations et les propriétés de ces déchets, quelles que soient les solutions envisagées, mais aussi à la pérennité des financements que nous pourrions mettre à la disposition des générations futures pour traiter le problème qui d'une façon ou d'une autre ira bien au-delà de nos propres vies.

Enfin, à Marseille, la dernière réunion sur ces questions de gouvernance traitera plutôt du calendrier et de la façon d'organiser l'ensemble de ces décisions, de prendre en

compte les évolutions et voir quels types de rendez-vous sont nécessaires durant les périodes à venir, sachant qu'il a été assez communément admis que les décisions à court terme ne portent pas sur des solutions immédiates, mais tout au moins sur la nécessité de poursuivre des expérimentations pour être en mesure réellement de prendre des décisions, au minimum dans une dizaine d'années. Cela suppose bien entendu d'y mettre les moyens et toutes ces questions de financement qui sont déjà soulevées.

Notre façon de travailler sur ce type de séance consiste surtout à encourager la parole du public et à recueillir les avis. C'est pourquoi vous avez auprès de vous des feuilles et vous pouvez poser des questions par écrit. Mais je précise tout de suite qu'il s'agit de les enregistrer de façon à les afficher, pour ensuite vous donner la parole et les présenter oralement. Nous allons essayer d'organiser le débat pour que les différents thèmes des questions se regroupent d'une certaine façon, si c'est possible. Lorsque vous avez une question à poser, si vous le souhaitez, vous transmettez votre feuille à une des hôtes qui se fera un plaisir de la récupérer. Vous pouvez lever la main au moment où vous le souhaitez. Voilà le cadre dans lequel nous sommes.

La différence est que nous souhaitons aujourd'hui prendre en compte un certain nombre de remarques et de contestations, qui s'expriment d'ailleurs à l'extérieur – vous l'entendez un peu –, sur la façon dont nos débats ont été organisés. Nous souhaitons avoir un temps préalable pour permettre à ceux qui le souhaitent, de faire des remarques sur la façon dont nous avons organisé le débat et de s'exprimer. Nous y répondrons parce que nous avons aussi une certaine philosophie dans la façon dont nous l'avons organisé et nous sommes prêts à l'argumenter, à expliquer pourquoi nous l'avons fait de cette façon. On peut peut-être reconnaître certaines faiblesses, mais il est intéressant que ces personnes puissent s'exprimer. Si certains dans la salle, pour cette première partie préalable veulent s'exprimer sur ces questions, ils demandent la parole et je la leur donnerais volontiers.

Je vois une main se lever. Nous allons vous donner le micro, vous allez pouvoir vous exprimer. Je vous en prie, Monsieur.

Yves BRANETTI.- Je voudrais faire une remarque préliminaire par rapport à l'organisation d'un débat comme celui-ci. En réalité, on entend qu'il y a une certaine contestation dehors. Je pense que cela peut sans doute en agacer certains, mais je crois que compte tenu de la gravité du sujet traité, il est indispensable qu'il y ait un contre-pouvoir relativement important, car c'est quand même une technologie qui est susceptible d'être très dangereuse et qui peut inquiéter les populations. Je crois que le fait de savoir qu'il y a un contre-pouvoir important et des gens qui contestent, dont on peut penser qu'ils ont un œil éclairé sur la question, cela peut tranquilliser. C'est ce qu'on appelle un débat démocratique. C'est vrai que dans une première approche, on peut trouver que c'est soit odieux soit agaçant, mais je pense que c'est important que ce débat prenne cette forme-là, c'est-à-dire y compris avec une contestation relativement forte.

Dominique BOULLIER.- J'entends très bien votre remarque et le souci que vous avez à faire entendre et vivre cette contestation, mais je pense que la Commission Particulière du Débat Public a eu toujours ce souci. Je crois même que certains de ceux qui se considèrent comme opposants à ces projets, considèrent que nous avons eu cette volonté et nous avons réussi à maintenir cela. Il n'est pas toujours facile de permettre à des opposants d'exister au sein d'un débat, de participer et d'échanger les arguments.

On voit bien que notre série de débats a pu commencer sous cette forme. On a eu vraiment des débats, y compris à Bar-le-Duc et Saint-Dizier, particulièrement remarquables dans ce domaine – je crois que tout le monde l'a reconnu – et on peut regretter qu'un certain nombre d'associations ait choisi de ne plus suivre de la même façon ce débat et cela nous manque, même quand il y avait des personnes à la tribune qui représentaient ces conditions d'avoir une position à l'extérieur. C'est très important que cet espace de débat puisse vivre au sens où on n'est pas là dans une situation où on s'affronte sur des arguments déjà établis et répétés. Si ce débat public peut servir à quelque chose, c'est précisément pour faire en sorte que, petit à petit, chacun ait un peu bougé sur ses positions et commencé à élaborer ou imaginer des solutions communes parce que dans tous les cas, la question des déchets restera posée pour nous et pour nos générations futures. Nous avons mis l'ensemble des dispositifs pour favoriser cela. Il y a sans doute des ratés, mais c'est vrai que le départ de certains participants au débat est relativement insatisfaisant pour nous.

Georges MERCADAL souhaite dire un mot là-dessus.

Georges MERCADAL.- Oui, sauf s'il y a quelqu'un d'autre qui veut intervenir dans le même sens que ce monsieur pour expliciter la nature et l'opposition des gens qui sont dehors. Madame CHARLEMAGNE, nous vous écoutons.

Mme CHARLEMAGNE.- Par rapport aux opposants qui ont décidé de ne pas participer à ces débats, dans mon souvenir, je crois qu'ils ont émis le fait que ces débats sont « bidons » comme ils disent et que cela ne servira à rien. C'est pour cette raison qu'ils ont choisi de ne pas y aller. C'est plutôt démagogique.

Georges MERCADAL.- Je ferai une réponse par rapport à ce que vous venez de dire, car c'est ce que nous avons perçu. Nous avons choisi de faire ce débat – Dominique BOULLIER vient de le dire – comme un tour des arguments sur le sujet, pour faire sortir tous les arguments sur le sujet. Il est vrai que l'on aurait pu imaginer qu'un tel débat soit un départ qui se déroule partout en France et qui constitue en quelque sorte une espèce de moyen de sensibiliser l'ensemble des Français aux problèmes des déchets radioactifs. La loi est ainsi faite qu'un tel débat dure quatre mois et il est bien dit dans la loi qu'il est fait pour faire sortir des arguments. Par conséquent, nous avons opté pour une forme pour laquelle en réalité nous n'avions pas tellement d'options ouvertes, car la loi nous conduit à cela. J'observe que nous ne prétendons pas être tout dans ce sujet-là, la preuve : les gens manifestent et se font entendre. Il y aura un débat au Parlement à la suite. Nous ne sommes qu'un rouage dans cette

affaire, donc nous avons une attitude relativement modeste, mais assez ferme – si je puis dire – sur l'option que nous avons prise encore une fois à faire le tour des arguments.

Deuxièmement, Mme CHARLEMAGNE dit que cela ne mène à rien. On verra, car il ne faut pas « *vendre la peau de l'ours...* ». Je viens de le dire, il y aura un débat au Parlement juste après ce débat public et on verra bien si les arguments qui ont été dits dans ce débat sont repris ou pas. En ce qui nous concerne, nous rédigerons avec beaucoup de scrupule notre compte rendu, autant que nous le pouvons. Nous avons fait – ce qui se fait très rarement et c'est même la première fois que cela se fait – une sortie provisoire de ce compte rendu. Je dis bien provisoire, car on a jusqu'au 13 janvier – la loi dit même deux mois après la fin du débat – pour le parfaire, de manière à ce que chacun voie que nous prenons tout en compte.

Je me retourne vers M. BRANETTI. Si vous parcourez ce compte rendu provisoire qui est sur notre site, dont vous avez l'adresse sous les yeux au tableau (www.debatpublic-dechets-radioactifs.org), vous verrez qu'il commence par dire que nous avons constaté que les gens ne voulaient pas entrer dans la salle et nous avons essayé d'écrire les arguments que nous avons entendus de leur part dans le sens qui vient d'être dit.

Je pense que nous faisons tout ce que nous pouvons pour être aussi honnêtes que possible avec tous les acteurs de l'opinion dans cette affaire. Pour autant – et je le dis avec beaucoup de force – il nous semble que ce qui s'est passé dans les salles est loin d'être négligeable et nous en rendons compte en rédigeant le compte rendu. Il y a une matière qui est extrêmement riche et nous pensons que nous sommes en train de faire le tour des arguments sur le sujet. Nous l'avons fait sur le plan technique et nous sommes en train de le faire sur le plan de la gouvernance au cours de cette soirée qui se passe ici. Merci à vous tous qui êtes venus y participer.

Dominique BOULLIER.- Merci. Est-ce qu'il y a d'autres réactions sur ce sujet ?

Mme DUCAMIN.- Merci, Monsieur le Président. Je me présente : Mme DUCAMIN, conseillère régionale de Lorraine pour le groupe des Verts. Je voudrais dire par rapport au sujet qui nous intéresse, c'est-à-dire ceux qui manifestent à l'extérieur, que c'est une position prise y compris par un certain nombre d'associations que vous connaissez dont le collectif des élus opposés à l'enfouissement. Par ailleurs, nous, parti des Verts, nous avons décidé que les militants qui le souhaitaient, étaient à l'extérieur et que les élus seraient à l'intérieur. Je ne représente pas ici mes collègues Verts du conseil régional de Lorraine qui n'ont pas pu tous se rendre disponibles, mais je suis là avec la volonté de participer à ce débat en tant que parti politique et partie prenante dans cette région de Lorraine, sur les décisions que nous auront à prendre.

Dominique BOULLIER.- Merci.

Georges MERCADAL.- Pardonnez-moi, j'ai encore une précision. À la suite des discussions qui ont eu lieu au sujet de l'application du secret défense, des associations sont sorties du débat, et même que des experts. Les experts sont revenus et les associations discutent encore. Elles étaient présentes à Caen pour discuter du secret défense et on verra comment la suite se produit. Nous ne voulions pas faire semblant de ne pas avoir entendu qu'il y a des gens dehors. C'était notre seul but. Commençons le débat.

Un intervenant.- Sans rappeler que les décisions sont déjà prises de toute façon et que tout cela est un faux-semblant. C'est pour cela que je m'en vais.

Dominique BOULLIER.- Ce qui justifie sans doute malgré tout le débat, c'est que nous n'avons pas le sentiment que les décisions sont déjà prises. Je crois même que les participants aux différents débats ont eu le sentiment que des ouvertures engageaient la discussion, ce qui justifie malgré tout le pluralisme des débats et la nécessité d'avoir un certain nombre de contradicteurs et d'options ouvertes de ce point de vue. Jusqu'ici, nous avons veillé à ce que cela se passe ainsi et je pense que même les opposants présents à Bar-le-Duc ou à Saint-Dizier, ont senti que les questions n'étaient pas aussi fermées que cela. Cela n'empêche que pour certains, leurs opinions sont faites et nous pouvons difficilement aller contre.

La séance d'aujourd'hui est consacrée à la question de l'équilibre : un équilibre équitable entre les générations et entre les territoires. Bien entendu, ces déchets et matières nucléaires seront transmis d'une façon ou d'une autre au-delà de nous et il est important de veiller à ce qu'ils soient transmis dans de bonnes conditions aux générations futures, et surtout en prévoyant les moyens de les prendre en charge, quelles que soient les solutions techniques adoptées. Cette pérennité va reposer sur un certain nombre de critères et de facteurs que nous allons examiner ce soir et nous aurons un débat qui va être organisé en deux phases. Dans un deuxième temps, nous parlerons de la faisabilité des montages financiers et de la difficulté qu'il y a à anticiper sur les coûts des opérations à long terme. Comment ce travail a pu être fait par EDF et comment il a été évalué par la Cour des Comptes notamment.

Dans un premier temps, nous avons souhaité continuer sur le débat qui a eu lieu à Joinville, en montrant qu'un des critères essentiels de pérennité des solutions, quelles qu'elles soient, sera la possibilité d'avoir une population active, un territoire dynamique et une capacité de contrôle permanent par des instances, par une vie sociale qui soit capable de prendre cette affaire en charge. Tout cela n'est pas forcément gagné car maintenir cette mémoire vive suppose de créer des conditions de vie, des façons de dynamiser les territoires qui ont été déjà soulevées à Joinville. Nous allons commencer par cette phase.

J'en profite maintenant pour présenter la table ronde et les différents intervenants que nous allons avoir. Vous avez la liste qui s'affiche sur le tableau : Mme Florence FOUQUET du ministère de l'industrie (DGEMP) ; M. Sylvain GRANGER, responsable de la gestion des combustibles usés et des déchets radioactifs à EDF ; M. Didier GASSE, conseiller maître à la Cour des Comptes ; M. Jean-Paul MINON de

l'ONDRAF qui a déjà contribué à nos débats à Bar-le-Duc et qui est l'équivalent belge de l'ANDRA ; M. Thierry SCHNEIDER qui dirige un groupe de recherche en évaluation des risques de la radioactivité au Centre d'études sur l'Evaluation de la Protection dans le domaine Nucléaire (CEPN) ; M. Noël LEBEL, un expert en aménagement du territoire. M. SCHEIDER et M. LEBEL vont intervenir dans cette première partie sur les questions de la mémoire et de la façon dont nous pouvons assurer une dynamique des territoires pour pouvoir gérer ce type de problèmes.

Auparavant, nous avons souhaité faire un point sur ce qui a été dit à Joinville, parce qu'il y a eu de vrais débats. Il y a eu des pistes proposées et je pense qu'il est intéressant pour les uns et les autres de prendre connaissance de ce qui s'est dit, et même si nous n'avons pas eu le temps d'éditer le compte rendu provisoire, Georges MERCADAL s'est proposé de faire un compte rendu encore plus sommaire.

Georges MERCADAL.- Oui, très sommaire. Par rapport au sujet de ce soir, bien entendu, je ne répète pas tout ce qui s'est dit à Joinville. Monsieur le Président SIDO, vous arrivez juste au moment où j'allais parler de vous. Ce qui nous a frappés, c'est d'abord le diagnostic porté sur ces deux départements de la Haute-Marne et de la Meuse d'abord par le préfet d'abord, et ensuite par d'autres, notamment le président du conseil général de la Haute-Marne. Même si ces départements ont une vie très agréable – on s'en rend compte quand on les traverse ou que l'on y vit un peu – il y a un problème qui a préoccupé pas mal de personnes : l'évolution démographique. Nous avons eu des termes tels que « déclin démographique », et des questions comme par exemple, celle de M. ECOSSE : « *Comment relancer la démographie de ces départements ?* », ou de M. ANDRE : « *Concrètement, que peut-on espérer comme activité économique pour relancer la démographie de ces départements ?* ». Un point tourne à travers plusieurs interventions autour du problème démographique. Nous nous sommes rendus compte – et M. Thierry SCHNEIDER va ouvrir la séance en l'évoquant – que les études existantes font état, comme celle qu'il a fait lui-même, que ce problème de la démographie est aussi lié à celui de la mémoire et à celui de la vigilance. Il nous dira comment.

Ensuite – je continue cette cavalcade à travers les sujets abordés à Joinville – il s'est dégagé une demande d'étude, tempérée par certains qui ont dit qu'il ne faut pas croire qu'il faut continuer de l'étudier. Malgré cela, il a été question d'étudier les potentiels de ces deux départements et il a été demandé à plusieurs reprises une étude d'impact. Je viens de dire qu'une question portait sur « *Que peut-on espérer ?* » et M. LEBEL a terminé son intervention à Joinville en disant qu'il serait bien si ces deux départements pouvaient préciser quelle est l'offre territoriale dont ils sont capables car vous le savez, on a changé le nom de la délégation à l'aménagement du territoire pour parler de compétition ou compétitivité entre les territoires. Dès qu'il y a une activité nouvelle à implanter quelque part, plusieurs territoires se présentent et il faut que chacun réussisse à faire valoir ses arguments. Comme vous le voyez, ce deuxième point tourne autour de la notion d'études. Je ne fais là que rappeler des thèmes et les gens de la table ronde verront comment ils s'en servent.

Troisième point, des pistes ont été évoquées – ce ne sont pas plus que des pistes, le mot indique bien ce qu'il veut dire – pour le court terme, à travers ce qu'a dit AREVA ou EDF. Il y a eu une vision à un peu plus long terme et cela répondait à une question que je me permets de vous lire. M. BARBIER l'a posée, car je crois qu'elle lançait bien cette discussion, peut-être encore mieux celle d'aujourd'hui : « *La Haute-Marne est un grand département forestier. Cette forêt pourrait mieux servir au développement local par une exploitation plus intense, sachant qu'elle n'est actuellement exploitée qu'à moins de 50 % de sa capacité. L'Andra, AREVA et le CEA pourraient-ils aider à une meilleure mise en valeur des forêts haut-marnaises et favoriser l'attractivité du territoire pour de nouvelles industries, comme celles concernant la cogénération, chaleur et électricité, la production d'hydrogène ou de biocarburants et, plus généralement, tout ce qui touche au bois-énergie ?* » Le Haut-commissaire à l'énergie atomique a fait une réponse extrêmement positive à cette question. Dans la salle, des personnes pourront intervenir si cela s'avère nécessaire sur cette piste.

Enfin, dernier point – j'en aurais terminé, mais cela pourra peut-être annoncer ce que Noël LEBEL a à dire – le Haut-commissaire à l'énergie atomique a parlé de solidarité croisée entre les deux départements, la Région – il n'a pas précisé les territoires dont il parlait – et le secteur de l'énergie nucléaire. Qu'entendait-il par solidarité croisée ? Peut-être peut-on dire aussi solidarité réciproque. Nous avons pensé – et on va demander d'explicitier, mais après nous avons poussé pour voir comment cela pouvait se mettre en œuvre – que si dans cette région, il est fait quelque chose en faveur de l'énergie nucléaire, si dans 10 ans était prise une décision sur une manière de gérer les déchets – mais pour ma part bien entendu, je ne me prononce pas sur telle ou telle manière de le faire – il serait naturel que le secteur nucléaire témoigne de sa solidarité vis-à-vis de ce département, notamment dans le secteur des biomasses.

Voilà un rappel très sommaire. Je pense que M. SCHNEIDER peut embrayer là-dessus pour parler de ce problème : comment finalement la présence des populations peut être quelque chose d'important vis-à-vis même de la surveillance d'établissements présentant des dangers ?

Thierry SCHNEIDER.- Merci. Je n'ai pas la prétention de vous donner un cahier des charges sur ce que doit être le gardiennage sur le long terme. Je vais simplement essayer modestement de vous donner quelques éléments de réflexion sur ce que l'on peut appeler les devoirs de la génération présente pour le gardiennage à long terme des déchets radioactifs. Sitôt que l'on parle des générations futures, on est face à un problème complexe que l'on n'a pas l'habitude de traiter. Par rapport à cela, il ne faut pas se cacher que les déchets nucléaires posent un problème de société qui n'a pas été posé en ces termes précédemment.

Je vais essayer de vous donner ce que l'on a pu tirer comme réflexions depuis une dizaine d'années, à la fois avec les différents acteurs, que ce soient des experts publics comme IRSN, le CEA ou l'Andra, mais également avec des commissions locales telles que la CNIS de Bure entre autres, et d'autres personnes qui participent notamment à un projet européen sur lequel on a essayé de réfléchir à ce que veut dire la prise en compte du long terme et comment

on peut essayer de l'aborder. Je vais essayer d'être aussi concret que possible sachant que ce n'est pas complètement simple par rapport à un sujet comme celui-ci.

Concernant la gestion des déchets dans sa dimension temporaire, on est tout de suite confronté à deux points de vue : d'une part, le point de vue technique et d'autre part, le point de vue de la gouvernance. Quand vous parlez aux ingénieurs du nucléaire de la question « *Comment évoluent les déchets sur le long terme ?* », on est tout de suite sur les graphiques qui vous donnent les centaines d'années, les dizaines de milliers d'années, voire même plus car certains vont jusqu'à un million d'années. En même temps, quand on s'interroge sur la question du point de vue du citoyen et de l'organisation de la société, le premier problème qui se pose est « *Comment va-t-on transférer la gestion de ces déchets, que ce soit sur un stockage, un entreposage ou une autre installation pour gérer ces déchets ? Comment va-t-on transférer tout le dispositif de protection aux générations futures et tout d'abord à la génération suivante ?* ». Ce point pose d'emblée une dichotomie entre le point de vue technique et le point de vue de la gouvernance, alors que l'on s'aperçoit assez rapidement qu'il doit y avoir une convergence et une réflexion sur « *Comment aujourd'hui peut-on poser la question de ce transfert d'un patrimoine de sécurité aux générations suivantes ?* ».

Pour réfléchir à cela, on a regardé ce qui a été fait dans d'autres domaines. Je signale tout de suite que notre objectif ici ne sera pas d'évaluer l'ensemble de la gestion de l'après-mine en Lorraine. On s'est focalisé sur la question de l'expertise et on se gardera bien d'évaluer l'ensemble des dispositifs de la gestion de l'après-mine, qui doit poser un certain nombre de problèmes bien au-delà de celui que j'évoquerai ici sur la question du maintien de l'expertise. Pour ceux qui ne sont pas au courant – mais je pense que vous avez davantage d'information que moi sur le sujet – la gestion des mines de fer en Lorraine se pose de la façon suivante : au début des années 1990, on a eu la fermeture des dernières mines. L'objectif affiché par l'État à ce moment-là était d'effacer le passé, de remettre un peu le site en état et de passer à autre chose. Ce qui nous a frappés, c'est que la question du long terme – contrairement à ce que l'on pouvait estimer sur un plan purement technique – ne s'est pas posée sur des centaines d'années car dès 1987-1997, on a vu apparaître les premiers affaissements, notamment dans les communes d'Auboué et de Moutiers.

Ces affaissements ont été une sorte d'électrochoc pour l'ensemble des acteurs et le constat fait par rapport à cela, c'était de se dire que pour gérer ces affaissements, pour remettre en état le dispositif, on avait une perte d'informations et une perte des compétences. Là, on s'aperçoit que si on n'organise pas quelque chose à long terme bien avant le problème, on peut très vite déraiser dans une situation où on n'a plus un contrôle parfait de celle-ci. Je voulais souligner que la conservation de mémoire ici ne se pose pas de savoir si il y a eu ou non des mines, mais se pose la question de la vigilance et comment on peut l'organiser. L'autre point essentiel est que, par rapport à cela, il y a une absence d'acteurs en charge du point de vue économique. Les anciennes mines n'étaient plus du tout associées à une activité de la région et il y avait donc un abandon progressif de cette vigilance. Je ne vais pas m'étendre beaucoup plus là-dessus, mais c'est pour vous donner un peu les éléments par rapport à la gestion du long terme.

Face à cela, les pouvoirs publics se sont organisés et un dispositif d'expertise et de recherche a été mis en place pour essayer de consolider la gestion du long terme et d'organiser une réponse, au moins en termes d'analyse et de dispositif de vigilance. Deux organismes ont donc été créés : GEODERIS et GISOS qui ont rassemblé à la fois des partenaires de l'INERIS, de l'Institut National Polytechnique et de l'École des Mines, soit tout un ensemble d'acteurs régionaux et nationaux qui ont cherché à rassembler, à structurer et organiser l'information, en évaluant les menaces et les risques pour pouvoir anticiper les problèmes, développer un pôle de compétences scientifiques et techniques pour, non plus gérer l'activité minière, mais gérer la question de la vigilance, pour pouvoir organiser l'expertise sur la surveillance des anciennes mines. Un certain nombre d'options de protection a pu être discuté également dans ce cadre.

Ce qui nous semblait intéressant et utile par rapport à la réflexion sur la gestion des déchets radioactifs, c'est que pour que cette expertise existe, s'il n'y a plus d'activité économique minière, il faut pouvoir créer une dynamique et l'inscrire dans un développement local et régional. Bien évidemment, ce qui a été mis en place autour des instituts comme GEODERIS et GISOS n'est absolument pas de même nature que l'activité minière passée, mais permet de créer une expertise qui a une valeur à la fois locale et régionale, puisque cela a été exporté dans d'autres régions de France. Cela a donné lieu à des partenariats au niveau européen pour maintenir, organiser la vigilance sur le long terme, pour trouver une raison de s'occuper de cette question et avoir une expertise mobilisable et durable sur ces questions. Je ne m'étendrai pas plus sur cet aspect, simplement un point complémentaire : un comité d'orientation implique une partie des élus locaux et des acteurs locaux directement concernés par les questions. Je ne vais pas parler davantage des anciennes mines de fer de Lorraine, je pense que vous avez beaucoup d'informations là-dessus.

Je voudrais – en guise de conclusion – vous donner quelques enseignements sur le gardiennage des déchets radioactifs.

❖ Gardiennage, vigilance et conservation de la mémoire

- Premièrement, par rapport aux réflexions menées ainsi que d'autres études sur la question de la protection du patrimoine mondial, un certain nombre d'éléments apparaissent. Pour que le gardiennage, la vigilance et la conservation de la mémoire soient actifs, il est important de pouvoir organiser et prévoir des points de rendez-vous et que ces points aient une efficacité, qu'ils aient une véritable action.
- Deuxièmement, il faut mettre l'accent sur le transfert de cette vigilance entre les générations. Le problème ne se posera pas forcément au cours des premières années, mais il est important de pouvoir se mobiliser et de transmettre un patrimoine de sécurité.

- Troisièmement, ce gardiennage ne doit pas être entre les mains d'un expert unique. Il faut essayer de favoriser une expertise pluraliste. Je pense que cela a été souligné en début de séance, l'important c'est d'avoir un contrôle citoyen sur cette question. Dans ce cadre, les commissions locales d'informations, telles qu'elles se développent autour d'installations nucléaires, peuvent avoir un rôle significatif dans le maintien de cette vigilance.

❖ Développement d'un pôle de compétences

- Le deuxième volet, c'est le développement d'un pôle de compétences pour le gardiennage. Pour pouvoir maintenir ou créer cette compétence, il est important de structurer, par exemple, quelque chose autour de la question de la surveillance des déchets, sur la valorisation d'une expertise dans un domaine plus spécifique qui serait un domaine de l'environnement.

❖ Inscription dans un projet de développement économique durable

- Il faut inscrire cette fonction de gardiennage dans un projet de développement économique durable. Un point m'a un peu frappé dans la session à Joinville : tous les développements économiques auxquels on pense ne mettent pas l'installation de stockage ou d'entreposage au cœur du dispositif. Le développement économique est réfléchi. Je pense que cela veut dire qu'il n'y a pas besoin d'un développement économique, mais par contre il est important de ne pas oublier le développement d'expertise pour valoriser un patrimoine de sécurité autour de la question du gardiennage, et que cela fasse partie du développement économique et de l'expertise valorisable dans un territoire au niveau local ou régional.

❖ Un partage des responsabilités équitable entre territoires et entre générations

- Il faut assurer un partage des responsabilités équitable entre territoires et entre générations. C'est un bien grand mot, mais je pense que c'est un point important, car ce sont des enseignements pour la génération présente : *« Comment transférer ceci aux générations futures ? Comment essayer de pérenniser cette question de la vigilance ? Quels moyens donner pour cela ? »* Cela ne peut pas être un territoire isolé. Il faut qu'il y ait une notion de contractualisation avec différents niveaux, que ce soit avec l'État ou au niveau européen, avec l'implication des différentes commissions locales. Je pense que l'association nationale des commissions locales s'est également affichée par rapport à cette responsabilisation, vis-à-vis des territoires. Ce n'est pas un territoire tout seul qui pourra gérer cette vigilance sur le long terme, mais bien au sein d'un réseau, avec des responsabilités, une subsidiarité entre les différents niveaux.

Dominique BOULLIER.- Merci. Je crois que vous avez directement fait la transition avec la présentation de M. LEBEL puisque vous avez fait appel à des questions de développement économique et de proposition de dynamique territoriale. Pouvez-vous, Monsieur LEBEL, nous en dire plus sur ces propositions ?

Noël LEBEL.- Merci. En partant de ce qui a pu être dit à Joinville la semaine dernière, essentiellement ce diagnostic de départ, je vais essayer de voir en quoi dans la période qui vient de s'écouler, les attentes manifestées en matière de dynamique de développement n'ont pas forcément toutes été satisfaites. Il faut voir pourquoi et comment peut-on mieux amarrer le développement économique pour le futur, à ce que rappelait Thierry SCHNEIDER, un gardiennage sur une longue durée de ces matières radioactives ou comme certains disent, la gouvernance.

Que s'est-il passé dans cette première phase de construction du laboratoire ? On peut dire que la solidarité avec les territoires concernés s'est manifestée par la mise en œuvre de deux procédures :

- ✓ la procédure *ad hoc* qui est celle du fonds d'accompagnement qui a donné lieu à la création des GIP et à la mise en œuvre d'aides financières par leur intermédiaire
- ✓ la procédure plus classique de grand chantier qui a été mise en œuvre déjà au niveau de la création des centrales nucléaires et qui avait pour objectif de faire bénéficier au mieux des retombées et des potentialités éventuellement ouvertes par les activités développées sur le site de stockage, au profit du site du laboratoire d'essais et de l'ensemble des territoires.

Ces mécanismes sont destinés essentiellement à faciliter l'insertion locale du chantier parce que celui-ci représente, au moins dans la zone de proximité, une part très significative de l'emploi, et ensuite à fonder les bases d'un futur développement économique autour du site. Ils sont justifiés dans la pratique – c'est peut-être un peu la théorie habituelle – par le fait qu'un équipement de cette nature est très exceptionnel puisque l'on sait que l'on en aura un en France, mais guère plus, et que celui-ci ne doit pas déstructurer durablement le tissu économique, social et culturel du territoire d'implantation. Pour y parvenir, les acteurs locaux doivent être dotés de moyens pour accompagner les changements induits par le projet, dont, en général, les territoires retenus sont assez dépourvus en raison très souvent – on l'a assez dit, notamment pour le site de Bure – d'une faiblesse de la densité démographique autour de ces sites.

Cette conception est dérivée de l'idée que le projet est perçu comme pénalisant pour les générations actuelles, mais ensuite, il engendrera des avantages pour les générations futures pour peu que l'on donne aux territoires concernés la possibilité de se l'approprier. Or, l'évaluation faite des résultats obtenus en application de ces mécanismes et des principes pour le laboratoire de Bure pour lesquels on dispose d'un certain recul, montrent que ces avantages

annoncés sont loin de ces rendez-vous. C'est un peu ce qui est ressorti de la réunion de Joinville. On a obtenu de bons résultats en termes de rattrapage des équipements publics, locaux et départementaux – je crois que c'est tout à fait indéniable. Il y a eu un accompagnement du chantier qui a bien fonctionné et un rythme de consommation des moyens mis à disposition qui, s'il était lent au début, s'accélère pour rejoindre la vitesse de croisière satisfaisante que l'on avait prévue, mais il y a aussi quelques insuffisances.

D'abord, de très modestes résultats en termes d'activités et d'emplois pour le développement économique général hors de la zone de proximité du chantier. Un pôle scientifique et technique avait été annoncé, mais a du mal à émerger parce qu'il paraît peut-être trop extérieur aux besoins immédiats de la zone. Ensuite, le développement ne va pas engendrer immédiatement des ressources fiscales permanentes pour soutenir de façon durable et solidaire le développement du territoire, au risque de l'installer dans une dépendance permanente des aides extérieurs. On peut donc considérer légitimement que ce bilan mitigé ne permet de répondre ni à l'ensemble des interrogations posées, notamment sur la gouvernance, la sécurité et la réversibilité du processus de gestion, ni à de nombreuses demandes formulées par la population et les collectivités territoriales qu'elle représente. À cela, je crois qu'il y a deux raisons : la première est factuelle et la seconde nous paraît plus fondamentale.

Tout d'abord, la structuration économique actuelle des territoires de ces deux départements, ainsi que leur armature urbaine diffuse qui domine l'organisation du réaménagement, n'a pas facilité – bien avant d'ailleurs que ne se pose la question du laboratoire de Bure – les reconversions d'un bassin de vie dont l'avenir industriel paraît loin d'être complètement assuré. Nous sommes en plus, dans un territoire dans lequel il y avait une industrie traditionnelle qui est incontestablement à la peine. Dans ces zones géographiques, compte tenu de cette situation et des projets en nombre certainement insuffisant, il y a une dynamique pour les monter qui reste encore largement à approfondir.

Les collectivités, au premier rang desquelles on trouve les départements qui ont été des acteurs de première phase de développement à travers les GIP créés, sont contraintes par cette carence de flux et d'initiatives créatrices d'activités sous toutes leurs formes. Les enjeux consistent donc à soutenir le développement local, en y apportant une certaine dose de développement exogène, qui est très attendu par les responsables locaux. Je crois qu'il faut aussi au-delà de ce constat factuel qui n'est pas spécifique malheureusement à cette partie du territoire national – d'autres connaissent des difficultés de ce type – le concept de compensation qui est sous-jacent à la mise en œuvre combinée d'un fonds d'accompagnement pour procéder au grand chantier, apparaît au vu de cette évaluation assez inopérant par rapport aux besoins et attentes locales. Je confirme que cette démarche permettrait de créer un échange gagnant, à la fois pour la nation et pour les populations directement concernées.

Cette inadéquation ne provient pas des outils techniques, administratifs et financiers utilisés car ils ont été mis en place et bien utilisés. Je pense qu'elle est de nature politique parce que localement, on a le sentiment que le territoire d'implantation du projet aura à gérer – Thierry SCHNEIDER vient de nous le rappeler à propos des zones minières – dans la

durée, des situations aux conséquences difficilement appréciables et évaluables aujourd'hui et, ce pour une durée qui est hors de l'échelle du temps humain habituel. On parle de milliers, voire de millions d'années, alors qu'au contraire les producteurs de déchets, que certains appellent les pollueurs, se trouvent libérés dans le long terme de toute obligation vis-à-vis des territoires concernés puisqu'ils ont transféré à l'État, en l'occurrence un de ses établissements publics, ce qui pose un problème durablement compliqué.

Il me semble donc que les habitants et les élus de la zone perçoivent cet opérateur intermédiaire comme un artefact qui permet aux pollueurs d'éviter un face à face direct avec eux, en l'occurrence, au-delà du chèque que donnent régulièrement les pollueurs qui veulent échapper à tout engagement direct dans la longue durée vis-à-vis des acteurs locaux, dans un processus de développement dont ils resteraient partenaires comme s'ils souhaitaient que l'on oublie un peu l'origine de ces déchets. De même qu'aujourd'hui le consommateur veut mieux connaître l'origine et le déroulement du processus de transformation, de conditionnement, de stockage et de distribution des produits qu'il achète et qu'il consomme, les habitants de la région concernée veulent conserver une vigilance active et permanente sur ce qu'il adviendra dans le futur de la production, du traitement et du conditionnement final des déchets qu'on leur demande d'accueillir. Ils demandent donc de la traçabilité et de la transparence.

C'est cette rupture de tout lien permanent et solidaire entre les pollueurs et les pollués qui induit dans ce territoire directement concerné par la gestion des déchets, le sentiment que pour une durée hors d'échelle du temps humain habituel et sur un constituant majeur de l'aménagement et du développement de leurs territoires, le lien ne sera pas suivi durablement d'effet. Et l'exemple des mines de fer ne peut d'ailleurs que le renforcer dans cette position.

Il me paraît donc clair que sans une implication forte, transparente et permanente de producteurs des déchets eux-mêmes dans la vie des territoires concernés, ses habitants et leurs élus considéreront qu'ils sont perdants sur toute la ligne et qu'il n'y a que des risques non maîtrisables à prendre leur responsabilité politique pour soutenir le projet, comme ils l'ont fait jusqu'à présent. Il faut réaffirmer haut et fort qu'à l'avenir, la sûreté ne vient que d'une vigilance et d'un dialogue constant entre les institutions concernées par la prise en charge de la gestion des déchets, et la population et ses représentants, un dialogue éclairé par une expertise scientifique, technologique et industrielle indépendante et compétente. Encore faut-il pour que ce dialogue s'instaure, que les territoires concernés soient suffisamment structurés du point de vue démographique et économique pour que les habitants puissent y jouer un rôle actif. Le développement démographique et économique ne doit plus être envisagé seulement comme une légitime compensation apportée par la collectivité nationale aux territoires qui doivent gérer l'impact d'une décision prise, mais être dorénavant considéré comme une obligation incontournable.

Un territoire peuplé et développé est une condition nécessaire pour que la sûreté du système de gestion des déchets soit garantie dans le long terme, grâce à une gouvernance démocratique partagée avec le territoire concerné. Il faut donc pour le futur être crédible et

efficace pour élaborer un nouveau concept de développement territorial qui solidarise à long terme les acteurs nationaux, régionaux et locaux, producteurs et gestionnaires des déchets, collectivités publiques, acteurs d'économie et sociétés civiles, en prenant en compte simultanément les enjeux de sécurité, de gouvernance, de développement économique et d'amélioration de la qualité de vie locale. Ce nouveau concept de développement territorial doit permettre de répondre aux questions essentielles suivantes :

- ✓ Sur quelles bases refonder la notion de justice territoriale ? On entend dire : « Pourquoi nous ? » C'est injuste, alors même que les concepts mis en œuvre, comme on l'a vu pour d'autres types de projets, semblent dans le cas d'espèce ne pas fonctionner de façon satisfaisante.
- ✓ Quel concept et projet de territoire proposer pour solidariser de façon forte et dans la durée, notamment vis-à-vis des générations futures, la gouvernance du système de gestion des déchets et la nécessaire consolidation du support économique et humain de la zone concernée ?
- ✓ Quelles sont les fonctions des différents domaines de compétences et d'interventions de la puissance publique et des industriels du secteur nucléaire à un bon niveau politique de prise en charge de cette solidarité avec et au sein des territoires concernés ?
- ✓ N'est-il pas notamment nécessaire de contractualiser avec l'État et les industriels du nucléaire d'une part, et d'articuler d'autre part entre les trois niveaux de projet territorial : un niveau interrégional qui concerne les deux régions Lorraine et Champagne-Ardenne, un niveau interdépartemental qui fonctionne déjà entre la Haute-Marne et la Meuse et un niveau intercommunal qui fonctionne déjà sur la zone de proximité ?

Il me semble que pour ajouter à leur crédibilité, les propositions qui seraient faites et qui résulteraient de cette démarche devraient être intégrées dans la future loi fixant des orientations en matière de gestion des déchets radioactifs, parce qu'elle leur conférerait ainsi un haut niveau de pérennité durablement garanti par les élus de la nation. Elle serait ainsi à l'abri des aléas administratifs ou conjoncturels que nous connaissons tous et donnerait donc un signal très positif quant à la volonté des institutions responsables de s'engager solidairement avec ce territoire dans les gouvernances politiques et institutionnelles de ce système de gestion.

Dans cette perspective, il me semble que la loi qui fera suite à la loi Bataille, devrait au moins traiter de trois questions :

- ✓ Premièrement, décrire le concept que l'on retient et le processus de sa mise en œuvre. Un concept qui doit intégrer – comme on vient de le voir – directement l'économique, le social, le culturel et l'environnemental et qui

fondera la plus grande part de la dynamique de développement autour de la solution de gestion des déchets qui aurait été retenue.

- ✓ Deuxièmement, préciser avec quels objectifs et à quelles conditions ce processus serait mis en œuvre, en décrivant en particulier les moyens de toute nature à mobiliser et les engagements correspondants.
- ✓ Enfin, le troisième élément qui devrait être contenu dans la loi de mon point de vue est de proposer les politiques cadres qui créent de la valeur autour du projet, par l'implication directe et permanente des producteurs de déchets dans la prise en charge des impacts qu'ils créeront sur les territoires qui seront choisis.

Voilà les éléments de réflexion appelés pour ma part des constats faits et des bilans présentés qui montrent que jusqu'à présent, le développement qui s'est amorcé à propos du laboratoire de Bure, ne s'est pas vraiment fait. Je crois que le travail en commun à faire dans les 10 années qui viennent – puisque l'on parle d'une nouvelle phase d'une dizaine d'années – c'est précisément de voir comment le développement, comme l'avait dit le Haut-commissaire à l'énergie atomique, peut se faire de façon croisée et solidaire entre les industriels du secteur nucléaire et les populations locales et leurs représentants. Car c'est la condition indispensable pour que cette vigilance et cette sûreté soient assurées dans la durée. Contrairement à ce que l'on a beaucoup entendu dire, la gestion sûre des déchets nucléaires dans la durée nécessite non pas des territoires vides mais au contraire, des territoires habités et actifs.

Dominique BOULLIER.- Merci Monsieur LEBEL. Je pense qu'au-delà de la critique du bilan du laboratoire dans ce développement, vous avez commencé à évoquer un certain nombre de pistes sur lesquelles je donnerai aussi la parole aux élus parce que je pense qu'ils sont directement concernés. Je souhaiterais que l'on commence à entamer le processus de discussion dans la salle dans son ensemble un peu avant.

Nous avons reçu un certain nombre de questions. Nous allons prendre un groupe de cinq questions en voyant dans quelle mesure nous pourrions y répondre tout de suite, peut-être que certaines pourront être prises dans le deuxième débat.

Nous avons des questions de Mme CHARLEMAGNE qui s'est déjà exprimée en tant qu'appartenant à ces territoires concernés. Nous lui donnerons la parole tout à l'heure.

Question de M. VEGE : « Quel avenir dans 250 ans, 1000 ans ? Qui saura qu'il y a à Bure une poubelle nucléaire ? »

Je pense qu'une partie de cette question relève de la suite de l'exposé de Thierry SCHNEIDER et une autre partie relève de la difficulté à se projeter à des échéances aussi lointaines. Nous pourrions la reprendre éventuellement un peu plus tard.

M. POISSON : « Souhaite évoquer la notion de solidarité : solidarité sur les besoins énergétiques ; solidarité sur la sûreté des installations par rapport à la privatisation d'EDF ; solidarité sur la gestion des déchets. »

Nous allons prendre les questions de ces trois intervenants, ensuite nous reprendrons la parole. Les autres questions arriveront par la suite.

Madame CHARLEMAGNE, vous avez trois questions dans la même. Pouvez-vous clarifier vos propos et souligner ce qui est important pour vous ?

Danille CHARLEMAGNE.- En fait, les trois questions relèvent plutôt d'une discussion sur l'éthique par rapport à l'enfouissement, pour les générations futures. Avant de développer le pourquoi de mes questions, j'aimerais revenir sur l'aspect évoqué par M. LEBEL quant à l'accompagnement économique. Ce qui me fait douter avec les opposants concernés par cet accompagnement économique et qui nous fait dire que c'est plutôt un achat de conscience qu'autre chose, c'est que jusqu'à maintenant, en particulier en France, on n'a jamais vu un gouvernement qui propose ce que l'on appelle et ce que les élus ont appelé une manne financière proposant plus que l'accompagnement financier. Cela me fait un peu douter, c'est ce que je voulais ajouter par rapport à l'analyse de M. LEBEL.

Par ailleurs, ce n'est pas parce que l'on est une minorité que l'on doit avoir tort et il s'est avéré dans les temps passés que des voix minoritaires se sont élevées pour dénoncer des problèmes. Elles n'ont pas été entendues au départ, mais ces problèmes ont existé, et quand elles ont enfin été entendues, c'était trop tard. Ce n'est pas parce que l'on est dans une minorité que l'on a forcément tort et j'en viens à mon bon sens et au bon sens des gens. Là-dedans il y a quelquefois un bon sens qui est un peu oublié.

En ce qui concerne le choix de l'enfouissement, quand je demande si cela respecte bien au niveau éthique la vie future de la planète et des générations futures, lorsque je vois – et tout le monde le sait – que l'Andra et la loi Bataille reconnaissent que l'enfouissement n'est fait que pour retarder la remontée des radionucléides – un jour ils remonteront forcément – je me demande si on a le droit de laisser cela à nos générations futures. C'est plus une question d'éthique qu'une question économique. Les trois questions se regroupent.

S'engouffrer dans le choix d'une solution sous prétexte de sa faisabilité, cela me fait plutôt penser au fait que plus on prouvera aux populations que le choix de l'enfouissement est un bon choix et qu'il n'y a pas de danger, plus on pourra développer le nucléaire. De même actuellement la privatisation d'EDF avec les actions qui sont mises sur le marché me fait

également penser – mais peut-être ai-je l'esprit tordu ? – que ces actions vont permettre également à EDF de poursuivre le projet nucléaire.

Dominique BOULLIER.- C'est vrai que vos questions englobent tout le débat dans son ensemble en étant peut-être un peu plus ciblées sur cette question d'enfouissement. Est-ce que quelqu'un souhaite y répondre directement ? Éventuellement, l'Andra peut faire un commentaire ou avoir une réaction sur un débat qui a malgré tout déjà eu lieu, mais on sait très bien que dans ce type de débat, il est possible de revenir un certain nombre de fois sur les questions. Monsieur GONNOT, souhaitez-vous intervenir ou une autre personne de l'Andra ? Y a-t-il une réponse sur ce sujet ?

(Pas de réponse)

On reviendra en cours de discussion sur ce thème, s'il n'y a pas de réponse directe à cette question. On va passer à la question de M. VEGE. Je vous en prie.

M. VEGE.- Bonsoir Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, je vais me présenter. J'ai simplement un CAP, donc je ne suis pas un scientifique. Je suis un citoyen simplement. Je voudrais dire quelques mots avant ma question. Je pense que vous avez une lourde responsabilité, mais il faut avoir une responsabilité déontologique et non politique. Vous dites que vous consultez les habitants et il me semble qu'à Nancy nous sommes 100 000 habitants. Si on les compte dans la salle, il en manque beaucoup et ce n'est pas aussi simple d'intervenir auprès de vous, parce que vous semblez venir comme cela, avec une vérité plus ou moins dictée. Je comprends ce monsieur quand il dit que les jeux sont faits. Si vous étiez venus avant, on aurait pu croire que vous ne prenez pas les électeurs et les habitants de France et de Navarre pour des imbéciles. Pourquoi ne proposez-vous pas un petit référendum dans la région ?

J'ai entendu dire que c'est quand même dangereux le nucléaire. On ne joue pas à l'apprenti sorcier. Pourquoi n'y aurait-il pas un référendum national ? Est-ce interdit de consulter la population ? Elle doit être consultée comme cela, une fois tous les cinq ans pour désigner ses élus et on doit leur faire confiance pour l'avenir ?! Parce que quand même, permettez-moi de mettre en doute : tout le monde a entendu parler des fameuses bombes au phosphore qui ont été stockées pendant la guerre de 14/18 mais on ne savait pas où elles étaient. On a découvert cela par hasard, ce n'est quand même pas vieux !

Je me souviens quand j'ai assisté pour la première fois à un débat sur les farines animales. Il y avait des scientifiques et tout était réglé ! On avait fait des expériences, il n'y avait pas de danger etc. Et que s'est-il passé ? En 4 à 5 ans, on a abattu des milliers d'animaux pour un ou deux qui étaient soi-disant malades, mais là on ne pleurait pas. Les gens n'achetaient plus de viande et on a eu la vache folle. Qu'est-ce que l'on fait des farines aujourd'hui ? On n'arrive même plus à les détruire ! Alors que le nucléaire, c'est quand même autre chose. On a un petit passé. Tchernobyl, ce n'est pas rien ! On a traité les écologistes de menteurs pour le nuage ! « Mais non, il n'y a rien en France ! Il n'y a pas de danger. »

Effectivement, il y a eu un danger, et on aimerait le connaître aujourd'hui, 20 ans après. Il y a le livre *Les supplications* – je pense que l'avez lu tous – il est intéressant à lire ce livre-là !

J'ai remarqué que concernant les mines, on en parle parce qu'il y a des maisons fissurées, mais quand on a arrêté les mines, on a dit : « Il n'y a rien, il n'y a pas de danger ». J'ai remarqué aussi que vous parliez beaucoup de futur, mais il s'agit de l'avenir – « futur » c'est un verbe – et c'est l'avenir des nos-arrières-arrières-arrières petits-enfants et puis, il faut reconnaître que vous êtes assez vagues par rapport à vos garanties pour prévenir demain. Vous dites qu'il faut veiller à la démographie, mais on a exproprié des milliers d'hectares, et on a commencé à creuser un trou. À Bure, il y a 40 habitants, et dans quelques décennies, il n'y aura plus personne. À un moment donné, j'ai le sentiment que les citoyens – je suis là, j'interviens – des milliers de citoyens sont mis de côté. C'est trop dangereux avec ce qui s'est passé pour le futur. Je pense que Bure est une poubelle. Pourquoi cela ? Parce que la terre c'est quand même notre mère, qu'on le veuille ou non ! On a cette faculté en tant qu'animal humain de penser, de réfléchir, de prévoir un peu l'avenir. Pas le futur, l'avenir, Mesdames, et Messieurs car futur, c'est un peu douteux. Et pour l'avenir, on n'est pas sûr dans les interventions.

Je vous ai tous bien écouté. L'avenir ? On ne sait pas trop. À un moment donné, cette terre que l'on viole se révoltera. Comment peut-on nous dire que dans 200 ans, il n'y aura pas un tremblement de terre à Bure ? Personne ne peut le certifier. Il y a des centaines de satellites qui tournent autour de la terre. Le raz-de-marée, les tremblements de terre, à gauche, à droite ! Regardez comment on laisse nos fleuves et nos rivières ! On met des pesticides et ensuite des produits chimiques pour rendre l'eau consommable – mais pas forcément potable – pour que les humains et les animaux puissent la consommer. On met des pesticides dans le sol ! Je me souviens, quand j'avais 10 ans, je croquais directement dans une pomme. Aujourd'hui, on nous dit qu'il ne faut plus manger la peau, car il y a plusieurs couches de pesticides et de conservateurs dessus. C'est quand même une réalité !

Comment voulez-vous que l'on puisse vous faire confiance si vous avalisez déjà quelque chose qui est en marche ? D'ailleurs, vous n'êtes pas sûrs du tout par rapport au gardiennage et je me souviens en 1959 du fameux barrage du Fréjus. Combien de morts ? Et pourtant, celui-là n'était pas nucléaire ! Il y a trop de risques et en plus, on exploite un peu le culte du savoir, mais une personne qui fait de la recherche ne sait pas tout. Il y a extrêmement trop d'inconnues. Quand on vous écoute par rapport à ce peuple que vous voulez soi-disant préserver dans mille ans, vous ne savez pas, vous êtes incapables de nous répondre.

Je dirai pour conclure que c'est la confiance aveugle dans la technique. Oui, c'est une impasse et vous avez la responsabilité non pas de cirer les chaussures des grands groupes qui sont derrière et de tout le monde politique, mais de prendre en considération la nation, le peuple, car c'est lui qui doit aller aux urnes avec des débats ! Des gens qui sont pour et contre.

J'ai encore une question.

Dominique BOULLIER.- Pouvez-vous conclure, Monsieur ? Les problèmes que vous évoquez sont voisins à d'autres.

M. VEGE.- S'il vous plaît, vous avez commencé votre réunion à 18 heures 15, et vous avez terminé vos interventions à 19 heures 15. C'est la première fois que j'ai la parole et vous demandez un débat. Si seulement il y avait des interventions aussi longues que la mienne et cela ne fait pas une heure que je parle, et en plus vous rallongez ! Vous savez bien que l'uranium, c'est limité aussi par rapport au minerai. Il y a un tas de lacunes qui me fait dire qu'effectivement c'est un débat plus ou moins conclu et déjà les choses sont bien engagées. Je n'ai pas de réponse à ma question. Merci de m'avoir écouté, Mesdames et Messieurs.

(Applaudissements)

Dominique BOULLIER.- Je voulais rebondir sur votre expression sur la confiance aveugle. Je crois que précisément tout le travail de débat qui a été fait jusqu'ici, a montré que l'on était loin d'être dans cette situation de confiance aveugle, y compris de la part de ceux qui sont les scientifiques et qui travaillent à élaborer les réponses aux questions et à faire les recherches qu'il convient. Je crois que c'est cela qui fait l'objet du débat : savoir comment dans cette situation qui comporte une part d'incertitude – c'est vrai – malgré tout avancer, sans brûler les étapes et en trouvant les solutions, petit à petit, et raisonnablement dans certains cas. Tout ce travail se fait précisément hors de la confiance aveugle. C'est un peu dans ce cadre-là que le débat devient possible, sinon vous comprendrez que c'est assez difficile de répondre frontalement à une grande déclaration que nous enregistrons. Elle a déjà été présentée dans d'autres réunions avec cette inquiétude que vous évoquez, et cela fait partie des conditions de débat. C'est important de le savoir.

Est-ce que M. POISSON peut prendre la parole ?

M. POISSON.- J'interviens au nom de la fédération de l'énergie CGT, mais je tiens à préciser que je suis un salarié de l'Andra.

Je voulais évoquer trois points de solidarité qui n'ont pas été cités :

- Il y a une solidarité planétaire par rapport aux besoins énergétiques. Les disparités qui existent sur notre planète font que si on veut répondre un tant soit peu aux besoins, par ce doublement de l'offre de l'énergie qu'il faut arriver à opérer d'ici quelques décennies et cela sans négliger les économies d'énergie, mais les présenter comme une solution à un problème énergétique à venir, notre souci n'est pas à cette échelle et cela me paraît indécent face à certaines situations qui concernent les deux tiers, voire la moitié de la population de cette planète actuellement. Pour faire face à ces besoins, si l'on veut y faire face, aucune énergie n'est de trop, en particulier nucléaire. Qu'elle nous plaise ou pas, je crois que l'on ne peut pas s'en

passer. Il faut même envisager un recours accru à cette énergie dans les pays qui en ont la maîtrise technologique, de façon à laisser le charbon à ceux qui ne l'ont pas pour faire face à l'augmentation des besoins sans trop se charger en effet de serre.

- Le deuxième champ de solidarité est entre les acteurs du nucléaire et leurs concitoyens. Le premier sujet est la sûreté des installations et des activités et là, je voudrais attirer l'attention sur le fait que les privatisations en cours ne nous paraissent pas une bonne chose. La sûreté de l'installation, c'est la maintenance, l'entretien, la formation du personnel et sa compétence. Il y a déjà des évolutions qui sont à l'œuvre pour peser sur ces choses-là. Nous craignons que la dérive de la privatisation ne soit néfaste. Il y a aussi une responsabilité sur les aspects d'engagement à long terme pour un financement des activités de démantèlement et de gestion des déchets, et cette visibilité nous paraissait mieux assurée avec EDF service public de l'électricité, qu'avec EDF mise dans la concurrence pure et simple.
- Le troisième aspect est par rapport aux déchets. Il y a une dimension de solidarité entre les générations. On a évoqué plusieurs fois les recherches depuis le début de ce débat, en signalant leur complémentarité technique, mais aussi les différences de temps dans lesquelles ces solutions pourraient être mises en œuvre. On a dit que la séparation et la transmutation, c'était 40 ou 50 ans, et cela veut dire que pour la mise en œuvre industrielle, ce n'est pas notre génération qui déciderait d'en courir le risque ni même la suivante, mais celle d'après. La responsabilité de notre génération est de savoir si on continue les recherches. Il faut que chaque génération apporte des solutions à la hauteur de ses besoins, sans en reporter l'élaboration sur les générations futures. Pour la transmutation, on continue les recherches, mais par contre pour l'entreposage et le stockage, on peut les mettre en œuvre, sous réserve que la faisabilité qui est en cours d'évaluation soit confirmée.

Une chose qui n'est pas de la solidarité en tout cas, ce serait d'accepter ou de chercher à faire accepter un stockage dont la sûreté incluse dans la faisabilité, à mon sens, ne serait pas acquise. Je crois que c'est hors sujet et hors de question. Il n'est pas simple de présenter les arguments comme si c'était cela qui était en balance. Dernier point sur ce même aspect : c'est clair que le stockage met la radioactivité là où elle n'était pas, sous une forme sous laquelle elle n'y était pas. Cela revient bien aux scientifiques et aux techniciens d'apporter à la société les éléments d'information pour évaluer ce que cela fait comme modification et comme radioactivité qui est susceptible de revenir dans la biosphère. On ne peut pas le deviner à la place des scientifiques et des techniciens. En revanche, ce que l'on en fait ensuite dans la société, cela impose un partage. Là aussi, il y a une solidarité. C'est peut-être l'objet du débat de Caen, mais je pense qu'il est utile d'y revenir parce que je ne sais pas si la façon dont il s'est terminé a permis d'apporter toutes les clarifications nécessaires.

Je pense qu'il faut dire qu'il y a une solidarité entre les chercheurs et leurs concitoyens sur le partage des connaissances pour apprécier ces choses-là. Cela suppose un effort des deux côtés : de la part des scientifiques pour rendre les choses accessibles, à la fois dans leur raisonnement, dans leur base et leur résultat, et de la part du citoyen qui aura *in fine* à décider – peut-être d'une façon indirecte – sur quoi on fera porter les efforts, parce que c'est une décision politique. Il y a aussi à faire l'effort de comprendre des choses sans en rester sur le bon sens acquis dans le passé. Je m'excuse pour les intervenants précédents, mais, là-dessus, je pense que le bon sens va évoluer. Le bon sens n'est pas une chose qui est connue une fois pour toutes. Si on veut que le débat soit à la hauteur des besoins de la société et de notre démocratie, il faut que le bon sens sache profiter des acquis de la connaissance, de la science, et qu'il n'en reste pas aux situations qui pouvaient exister il y a 40 ou 50 ans. Certes, ce sont des sujets compliqués. Un débat comme celui-ci sur quatre mois est sans doute trop court. Il y contribue, mais il est trop court. La proposition que nous faisons à titre syndical est de continuer le débat, sans poser des échéances de 15 ans entre deux temps de débat, mais 2 ou 3 ans sur les choses à la mesure d'une première connaissance et qu'il soit démultiplié.

Dans cette salle, nous sommes une centaine de personnes. On est des gens calmes, on ne s'étripe pas mais il y a eu des réunions avec un peu plus de gens et c'était un peu moins calme. Je pense que ce n'est pas à 400 ou 300 personnes que l'on peut discuter avec profit de ces sujets. Il faut que ce soit des réunions à 30 ou 40 participants. Là-dessus, je pense que ce serait souhaitable que la loi mette en place les choses pour que l'on puisse avancer là-dessus. S'il y a des décisions à prendre, qu'elles soient jalonnées, que l'on prenne les bonnes décisions au bon moment, mais que ce soit pour aller vers des solutions. Une décision par exemple, de continuer les études du stockage, une décision pour passer à des pilotes de démonstration, une décision de réaliser chaque fois ce qui semblait encore insuffisamment étayé par rapport au stock et que ces conditions puissent être partagées, pas simplement dans le cercle des scientifiques, mais dans la population, sans rêver non plus à un consensus absolu parce que l'on n'y sera jamais.

Dominique BOULLIER.- Merci. Nous avons un ensemble de déclarations qui montre bien que vous avez traité l'ensemble du problème et notamment celui de l'échéance ou du calendrier d'organisation des débats que nous allons évoquer à Marseille la semaine prochaine. Je ne sais pas si quelqu'un souhaite répondre directement à ces interventions.

Mme CHARLEMAGNE.- J'ai une petite intervention. Si ce calendrier est si serré, c'est parce qu'il faut absolument prouver que nous sommes capables de gérer les déchets et de les enfouir sans risque pour reprendre l'EPR tout simplement.

Dominique BOULLIER.- Le calendrier dont je parle est celui de l'organisation de débats pour les décisions à venir. De ce point de vue c'est quelque chose qui est un peu différent.

Pour les cinq questions suivantes, je pense qu'il y en a qui sont plus proches des exposés précédents que nous allons pouvoir prendre. Ensuite, M. DOSE ainsi que M. SIDO pourront prendre la parole à la suite de ce bloc de quatre questions.

M. BALLAND peut-il prendre la parole ?

(Il est parti)

Question de M. BALLAND : « Comment gérer les connaissances sur la localisation et les caractéristiques des sites de stockage en termes de durée de toxicité, mémoire des lieux, changements culturels ? »

Pour une partie de la question, la gestion des connaissances répond assez bien aux exposés qui ont été présentés tout à l'heure. Concernant la durée de toxicité et la mémoire des lieux, est-ce que quelqu'un parmi les intervenants veut bien répondre à cette question même si la personne est absente ?

Thierry SCHNEIDER.- Je connais quelques éléments, mais je n'ai pas de réponse toute faite à cela. Ce qui est important sur la gestion de connaissances, c'est ce que l'on a vu sur d'autres domaines : cette gestion des connaissances ne peut être que partagée et, comme cela a été évoqué par plusieurs intervenants, on n'a pas au jour d'aujourd'hui, toute la connaissance sur l'évolution du futur. Je suis d'accord avec ce qui a été dit précédemment : il est important de voir au jour d'aujourd'hui comment structurer une organisation qui sera en charge de remettre à jour régulièrement ces connaissances, compte tenu de l'évolution à la fois d'une installation, de la science et des attentes de la société. Concernant la gestion des connaissances, il existe actuellement – et je pense que l'Andra travaille sur ces sujets – une réflexion sur comment structurer la connaissance technique, mais au-delà de la connaissance technique, c'est comment tout cela est mobilisé de façon régulière. Là, je pense que la commission locale peut tout à fait avoir son rôle, car elle est un relais, une solidarité entre les différentes installations ou situations en France et en Europe.

Jean-Paul MINON (ONDRAF).- Je voudrais faire une observation d'ordre général et peut-être plus synthétique sur un certain nombre de points qui ont été soulevés. Pour bien resituer le débat, bien entendu il y a des questions particulières et ces questions sont importantes, mais au fond où se situe le débat ? Où est le choix ? Le choix est : enterrer ou pas. Où se situe la différence ? Dans le cas où on enterre, on prend la décision d'avoir un système passif, c'est-à-dire que l'on va pouvoir vivre sans beaucoup d'intervention humaine et on met les déchets hors de la biosphère, c'est-à-dire hors d'atteinte et on fait confiance – effectivement, il y a un degré de confiance à faire – dans les processus naturels d'une roche dont on a pu observer la stabilité.

Dans l'autre cas, on a les déchets et l'alternative si on n'enterre pas de rester en surface. À ce moment-là, on est dans un système de gestion active et on fait confiance à autre

chose, c'est-à-dire aux systèmes sociaux qui peuvent aussi avoir une histoire. Vous voyez suffisamment que les systèmes sociaux peuvent être régressifs. Prenons une question comme celle-ci : dans les deux cas, il faut la connaissance et il faudra assurer une gestion. Le choix à faire dans le premier cas se situe entre une gestion et un maintien extrêmement actif de la connaissance et dans l'autre cas, dans un maintien des connaissances et une surveillance bien entendu qui s'organisera à un moindre niveau, car du fait de la facilité du système, on s'expose à un risque que l'on estime moindre. Mais dans les deux cas, il y a des risques, et il faudra maintenir un certain nombre de choses. Dans les deux cas, il y a toujours des problèmes à gérer. C'est là que se trouve le choix.

Dominique BOULLIER.- Merci pour ces précisions et d'avoir resitué le débat synthétiquement.

M. BIAUDET peut-il prendre la parole ?

M. BIAUDET.- Ma question est suspendue à de multiples interrogations. Je crois qu'il y a un mot qui est revenu très souvent ce soir : la confiance. C'est vrai que l'on a affaire en tant que citoyens aux spécialistes et scientifiques qui jouissent d'une aura assez exceptionnelle et la question que l'on se pose est : veut-on vraiment faire confiance à ces scientifiques ? Pour avoir une confiance, il faut un débat, pas uniquement au bout de 10 ans, mais dès qu'une question se pose. J'ai un texte sous les yeux qui m'interpelle quelque part car il date de 1989. Il est très court. Il s'agit d'un rapport sur les bilans et les perspectives du secteur nucléaire civil en France.

« Il apparaît de plus en plus que la contrainte principale dans ce domaine est la capacité de la population locale à accepter le principe du site de stockage, beaucoup plus que les avantages techniques relatifs des différents types de sous-sols. Dans ces conditions, il semble indispensable que le choix du site soit fait rapidement par les pouvoirs publics pour éviter toute cristallisation de l'opinion publique avec, pour le choix du projet, le souci d'éviter un phénomène de rejet relayé au niveau national. »

Suite à ce texte, moi qui habite à Bure – je me sens le premier concerné, à 10 km de Bure – je peux vous dire ce j'ai vécu en tant qu'habitant. Je n'avais rien contre le nucléaire, ni contre l'Andra que je ne connaissais même pas. Cela m'effraie vraiment à double titre, je vais même dire à triple titre. Ce que j'ai vu en tant que parent d'élève et en tant qu'enseignant, je croyais ne jamais le voir dans ma vie. Je me demande quelle confiance on peut accorder à un établissement qui se sert des enfants – je dis bien qui se sert des enfants – par l'intermédiaire de l'Éducation Nationale pour sa propagande. Un organisme comme cela est-il vraiment crédible ? Un tel organisme peut-il être jugé honnête ? Un tel organisme a-t-il vocation d'organiser en novembre dernier le défilé de Saint-Nicolas dans les villages environnants ?

Je crois que Mme FOUQUET a présenté l'Andra comme une agence nationale. Je me souviens d'une émission sur France 2, « Argent public », et d'un article dans

L'Est Républicain qui révélait que l'Andra proférait des menaces à l'égard de France 2 parce que l'émission s'appelait « Argent public » alors que l'Andra se défendait d'être un organisme recevant des fonds publics. Et voilà qu'à Bar-le-Duc on nous dit que c'est un organisme public avec des fonds publics. J'aimerais comprendre cela. J'avais un tas de questions économiques, mais je suis sûr que je vais me heurter à la mauvaise foi. La simple question que je vais poser est : avez-vous déjà une estimation à 1 ou 2 euros près de la somme moyenne d'argent que l'Andra va fournir à chaque habitant meusien ou haut-marnais au titre de compensation ? Merci.

(Applaudissements)

Dominique BOULLIER.- Je vais prendre les deux autres questions et on va répondre. M. ROYER, vous avez la parole.

Yves ROYER.- Bonjour, je suis un ingénieur des Mines de Nancy diplômé en 1981. En fait, je souhaiterais m'adresser tout particulièrement à la nouvelle génération des élèves ingénieurs – j'espère qu'il y a au moins quelqu'un ici dans cet amphithéâtre que je connais. Je voudrais dire qu'être ingénieur ne permet pas pour autant d'être prétentieux, c'est pourtant ce qu'est en train de faire la génération d'ingénieurs qui vous précède. Jusqu'à présent, l'humanité n'avait pas rencontré de personnages qui avaient la prétention de savoir construire un ouvrage pour des dizaines de milliers d'années. Un bâtisseur de pyramide, de cathédrale ou de pont espérait simplement que son ouvrage puisse durer une centaine d'années, peut-être un millier d'années, mais jamais des millénaires. Il savait rester modeste et humain. Il savait aussi qu'au fil du temps, il y aurait des opérations d'entretien, de rénovation et de reconstruction. Il savait aussi de toute façon et quels que soient les siècles passés, qu'un jour ou l'autre son ouvrage n'aurait plus d'existence qu'à l'état de ruine. Or, maintenant, on a affaire à une nouvelle génération d'ingénieurs du 20^{ème} siècle – je m'adresse principalement aux élèves ingénieurs – qui s'érige en surhomme. Ce sont des gens qui ont une intelligence infinie apparemment, et qui nous disent pouvoir mettre à notre disposition des ouvrages souterrains pour enfouir les déchets nucléaires sur des dizaines des milliers d'années.

On n'est plus dans les mêmes proportions, mais ceux-là savent s'engager sur des dizaines de milliers d'années et nous parlent de la fiabilité du dispositif qui résistera des dizaines, des centaines de milliers de millénaires, ce qui est nécessaire pour la décroissance de la radioactivité. En plus, cette fiabilité s'exerce sans même avoir besoin d'intervenir sur l'ouvrage. On essaie éventuellement de nous rassurer en disant que l'on va faire de la réversibilité, il y a même certains élus qui ont le culot de rire. On ne l'acceptera que lorsque l'on nous aura démontré qu'il y a réversibilité. En fait, cette réversibilité est valable le temps de l'entreposage des fûts dans une galerie, c'est-à-dire 30 à 40 ans et ensuite, hors de question d'y revenir pour des dizaines ou des centaines de milliers d'années.

On a cette génération précédente qui a cette prétention invraisemblable. Pour ces gens-là, côtoyer le lobbying nucléaire, cela semble les rendre fous et d'une prétention sans

limite. C'est une génération qui est dangereuse pour notre humanité. Vous, jeunes élèves ingénieurs, ne gâchez surtout pas vos compétences scientifiques sur les questions de la faisabilité du stockage géologique. J'imagine que beaucoup de vos travaux vous amènent – peut-être pas de façon consciente – à apporter une contribution à cette pseudo-recherche de qualité des roches de Bure ou d'ailleurs. Sachez que même si vos travaux sont de qualité, l'Andra et EDF n'ont qu'un seul objectif, c'est de mettre bout à bout tous ces travaux et ensuite, de nous faire croire, coûte que coûte, que ce stockage est fiable pour des dizaines de milliers d'années et sans nécessiter une intervention humaine au fil du temps. Cela peut être aussi un peu dommage pour vous qui allez acquérir des responsabilités très prochainement dans le monde de l'entreprise alors que vos compétences peuvent offrir un meilleur avenir à l'humanité, à nos générations futures. J'ai un conseil mais je ne suis pas un expert comme ce monsieur dont la seule expertise est de nous endormir avec son discours lu (pour un expert ce n'est pas brillant) : quelles que soient les fonctions que vous allez occuper prochainement, œuvrez pour le développement de l'intelligence énergétique, c'est-à-dire les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Moi-même, je n'ai pas eu cette formation ici aux Mines il y a une vingtaine d'années, et je ne sais pas où vous en êtes sur ces sujets-là à l'heure actuelle mais travaillez sur ces sujets. Je suis moi-même ingénieur spécialiste de cette question, mais pour autant je ne vous ferais pas croire que c'est un sujet facile.

On a à travailler contre cette idéologie dominante de l'énergie nucléaire qui existe en France. En plus, je suis natif de la région où nos élus ont eu l'idée de développer nos deux départements grâce à cette poubelle nucléaire. Je ne pense pas être une personne négative, je suis extrêmement constructif – les élus de nos deux départements le savent mais cela les ennuie – et j'ai lancé il y a trois ans avec des élus et des professionnels une démarche qui s'appelait « Art de vie », avec des artisans du développement des voies d'intelligence énergétique. Il s'agissait, comme cela existe dans d'autres coins de France, de construire un pôle de compétences pour les communes, les communautés de communes, les pays, les chambres consulaires, pour les aider à développer les projets dans le domaine énergétique dans une perspective de développement durable.

Je suis surpris par le résumé fait tout à l'heure par M. MERCADAL sur les propos de Joinville – je n'ai pas eu le temps de les lire puisque j'étais absent de la région ces derniers temps – quand j'entends que des gens ont eu le culot d'évoquer que la Haute-Marne avait un potentiel de biomasse, qu'elle pouvait miser sur le bois-énergie, sur la cogénération, car c'est l'une des composantes fortes que l'on développait à travers « Art de vie ». Quelques conseillers généraux clairvoyants – on les compte vraiment sur les doigts d'une main – ont travaillé avec nous et on était extrêmement constructif. Vous voyez, même le président SIDO ne trouve pas d'intérêt d'écouter les propos d'une personne qui lui a fait des propositions. On a fait un travail constructif dans ce sens, j'ai extrêmement de compétences, et on est dans un réseau national de compétences. On travaillait avec les acteurs locaux, mais on n'avait pas la prétention d'apporter de grandes choses sur d'autres sujets. On travaillait dans un esprit constructif. Les grands patrons du conseil général ont déployé – je ne vais pas dire beaucoup d'énergie – je ne sais quelle énergie mais elle a été suffisamment efficace, j'en ai maintenant l'illustration, auprès de tous les élus qui ont manifesté à un moment ou à un autre. Pour nos grands patrons du

conseil général il n'y a que Bure qui compte. Démontrer les énergies renouvelables et qu'une intelligente énergétique peut exister éventuellement, il ne faut surtout pas que cela devienne une évidence pour nos concitoyens, donc pas de référendum pour les hauts-marnais. On se moque de ces gens-là !

On a réduit un projet alors que l'on avait de fortes compétences et un gros réseau de relations et maintenant on a le culot à Joinville, apparemment, de nous remettre cela sur le tapis, en précisant que c'était le CEA. J'avais discuté avec des gens du CEA lors du salon sur des pistes de cogénération, de bois-énergie, et tout cela était dans les tuyaux. Je crois que vous avez utilisé également le terme d'attractivité. On veut développer l'attractivité de notre département. Dans toutes les chartes de pays, de communautés de communes, de départements, de nos assises du département, M. LEBEL, l'expert, saura dire à chaque fois un chapitre : développer l'attractivité du territoire. Les vraies réalités sont toutes autres. Les compétences sont expulsées du territoire, et je ne parle pas que de moi. M. SIDO a bénéficié des services de gens compétents, mais n'a jamais pu supporter cette compétence à côté de lui et ces personnes sont reparties. Voilà ce que j'avais à dire. Je suis disponible auprès des étudiants de l'École des Mines, s'il y en a ici, à la fin du débat pour voir avec eux comment on peut leur ouvrir des voies sur le sujet de l'intelligence énergétique.

Une autre chose aussi, Messieurs de la commission du débat public, prenez le temps d'aller voir la sincérité des élus locaux, voir comment ils ont torpillé des projets et comment ils continuent de les torpiller en n'ayant que des projets de musée de la mémoire doyenne. Pensez-vous que c'est un avenir pour la Haute-Marne, Monsieur LEBEL ? Il y a eu des projets bien plus pertinents sur les perspectives de développement qui n'avaient pas l'heur d'être portés au départ par les gens de la tendance politique du département. C'est vrai que c'est géopolitique aussi.

Dominique BOULLIER.- Merci, nous avons bien ressenti votre amertume, et en même temps le fait qu'il y a chez vous aussi des compétences locales. Je crois que ce sont des choses que nous allons pouvoir reprendre. Certains ingénieurs vont sans doute y répondre et certainement, Monsieur le Président du conseil général pourra aussi faire une intervention à ce sujet.

Question de Mme MERRIEN-SOUKATCHOFF : « L'exemple des affaissements miniers fait peur. Comment transférer les connaissances actuelles aux générations futures ? »

Mme MERRIEN-SOUKATCHOFF.- Je suis maître de conférences ici, à l'École des Mines. Ce que j'ai écrit a été résumé d'une façon qui ne me plaît pas. En fait, les affaissements miniers bien sûr peuvent faire peur, mais c'est surtout ce qu'a dit M. SCHNEIDER qui m'a fait peur parce que cela peut contribuer à discréditer un débat tel qu'il doit exister aujourd'hui. En effet, il y a bien GEODERIS et GISOS qui existent et qui contribuent à faire des recherches sur cette thématique, mais actuellement, la hiérarchisation des zones à risque en zone dangereuse est faite par des experts qui, aujourd'hui ont plus de

55 ans. Par exemple, même si je travaille dans un domaine où je serais susceptible peut-être de faire de telles expertises, je ne peux pas le faire parce que je suis trop jeune pour avoir « traîné mes bottes » dans la mine. Là est le vrai débat, je ne suis pas capable de faire ces expertises parce que je ne connais pas le domaine minier. Par rapport aux problèmes de l'Andra, c'est ce qui risque de se passer pour les générations futures qui n'auront pas vu la construction du laboratoire souterrain et ce problème des affaissements miniers peut justement servir d'exemple pour se poser la question : comment peut se faire le transfert aux générations. Il me semble qu'elle était un peu mal posée. Le transfert ne se fait pas complètement aujourd'hui. Peut-être qu'il n'est pas nécessaire, peut-être que l'on aura plus ce problème, qu'il n'y a plus de zones minières à risque de ce type, mais n'empêche qu'il ne se fait pas tout à fait.

Dominique BOULLIER.- Merci beaucoup. Vous avez une deuxième question également sur les compétences locales et leur anticipation pour rapport aux besoins, quelles que soient les solutions techniques que nous puissions choisir. Je vais demander à quelqu'un de l'Andra à répondre à M. BIAUDET.

M. GONNOT.- Je crois qu'effectivement la question de M. BIAUDET portait sur le caractère public de l'Andra. Est-ce financé par l'État ou pas ? Je pense qu'il y a une extrême confusion dans son intervention, qui mérite de rappeler ce qu'est l'agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs. L'Andra est un établissement public, à 100 % public, et sous le contrôle de l'État. Là-dessus, il n'y a pas de discussion ni juridique, ni politique, ni en termes de gouvernance, qui puisse laisser penser autre chose que cela. Sur le financement par contre, la question n'est pas la même puisque – et ce n'est pas du tout contradictoire – c'est tout simplement l'application du principe pollueur/payeur. Ce principe nous semble-t-il aujourd'hui, quelles que soient les opinions des uns et des autres, n'est pas remis en cause et fait les financements de l'Andra.

L'Andra a pour mission au nom de l'État, de gérer les déchets industriels en termes industriels pour les déchets à vie courte, et en termes de recherche pour les déchets à vie longue, notamment l'indice de recherche concernant l'axe 2 selon la loi Bataille, c'est-à-dire le stockage dans les formations géologiques profondes. Pour sa mission industrielle et pour sa mission de recherche, l'Andra est financée bien évidemment en fonction du principe pollueur/payeur, c'est-à-dire que toutes les missions de recherche de l'Andra sont intégralement financées par les producteurs de déchets que sont EDF, le CEA, AREVA pour l'essentiel, et pour la petite partie qui ne relève pas de ceci, il s'agit pour l'essentiel de centres de recherches, d'établissements divers qui sont parfaitement identifiés et qui, comme les trois grands producteurs de déchets, paient leur part, notamment pour les solutions industrielles puisqu'ils produisent pour l'essentiel des déchets à vie courte. Enfin, il y a une toute partie des déchets qui sont ce que l'on appelle le nucléaire diffus qui par définition n'a pas de producteurs identifiés, ce sont les déchets du passé et cette mission est à la charge de l'État.

Pour que les choses soient très claires, le budget de l'Andra sera en 2006 d'environ 200 M€. Quels sont les financements publics de l'État pour la même année ? Exactement 2 M€ qui sont inscrits à la loi de finance pour 2006. Vous voyez bien que c'est exactement 1 % du

budget de l'ANDRA. Le reste est payé par les seuls pollueurs. C'est le principe pollueur/payeur, c'est-à-dire par les producteurs de déchets. Je crois qu'il fallait bien mettre les choses au clair. On peut dire ce que l'on veut de l'Andra. L'Andra gère des fonds privés, mais ces fonds sont gérés par les puissances publiques, c'est-à-dire par l'État et entièrement sous le contrôle exclusif de l'État.

M. BIAUDET.- La question que je vous ai posée par rapport par rapport à la pénétration dans l'Éducation Nationale lorsque vous avez utilisé les enfants pour vos propagandes. Vous ne me répondez pas ?

M. GONNOT.- Il a été décidé de la Saint-Nicolas, c'est bien ce que vous avez dit ?

M. BIAUDET.- Oui, j'ai reçu les cassettes dans les écoles, ce qui vous a valu un rappel à l'ordre de l'inspecteur d'académie il y a quelques années !

Dominique BOULLIER.- On va peut-être donner la parole au deuxième intervenant de l'Andra ?

M. GONNOT.- Si vous permettez, je ne peux pas laisser dire cela. On va répondre calmement et très sincèrement, avec beaucoup de vérité et vous expliquer les choses. D'abord, si vous voulez bien, M. PIGUET, notre directeur du laboratoire, et peut-être s'il m'y autorise, l'ancien Président de l'Andra qui est d'ailleurs l'expert – il a une double casquette et une double responsabilité – il y a une double vérité pour les périodes que vous évoquez, c'est-à-dire, si j'ai bien compris, à l'époque de la recherche d'un site pour le laboratoire éventuel ?

M. BIAUDET.- Les années 1994/1995, sous la direction de M. FAUCHET.

M. GONNOT.- Je vais lui passer la parole.

M. PIGUET.- Je n'ai qu'un point de vue de directeur de laboratoire. Si vous permettez, je voudrais répondre à l'ensemble de questions. On peut commencer par celle-ci. Pour la période 1994/1995, je n'étais pas sur le site de Bure, et je ne peux pas répondre de façon très précise. Ce que je peux vous en dire de manière plus générale, c'est qu'en ce qui concerne ce que vous appelez de la propagande et que j'appelle plutôt de l'information, nous considérons qu'il est de notre devoir, de notre mission que de donner aux étudiants et aux collégiens, s'ils le souhaitent et s'ils viennent nous voir, toutes les informations sur les problèmes que nous traitons, dont la question de la gestion des déchets radioactifs et le stockage.

M. BIAUDET.- Également aux écoles primaires et même à une crèche !

(Rires).

Comment les enfants de 3 ans peuvent définir les tenants et les aboutissants du nucléaire ? Je rends mon tablier !

M. FIGUET.- En ce qui concerne la Saint-Nicolas, je n'ai pas été informé que nous avons organisé cette manifestation mais peut-être qu'il y a des choses qui se passent autour du laboratoire et que j'ignore. Je dois dire que je suis surpris, mais ceci est un peu de la plaisanterie. L'ex-président de l'Andra parlera tout à l'heure d'une période que je n'ai pas connue qui est celle qui a conduit juste un peu avant mon arrivée, à l'établissement d'une charte de parrainage et de la mise par écrit d'un certain nombre de principes en ce qui concerne la manière dont le laboratoire et l'Andra pouvaient aider financièrement un certain nombre de projets et d'initiatives régionales à proximité de laboratoire. Sur ce point, je pense qu'il y aura un petit complément de réponse. Je voudrais intervenir sur deux aspects. Le premier est l'objet de la réunion d'aujourd'hui, la question de la transmission et de la mémoire. Le deuxième sera une réponse à M. ROYER.

En ce qui concerne la transmission, il me paraît opportun de distinguer trois niveaux :

- ✓ La transmission des archives proprement dites
- ✓ La transmission de la mémoire
- ✓ La transmission des connaissances et des savoirs.

En ce qui concerne la transmission des archives, l'Andra se préoccupe évidemment de ce sujet – il a d'ailleurs été évoqué lors d'un précédent débat public à Bar-le-Duc – à travers une recherche de solutions techniques du type papier permanent ou bien l'organisation du dépôt des archives concernant les stockages actuels qui existent, des déchets de moyenne activité, dans un certain nombre d'établissements spécialisés, des aspects qui peuvent effectivement être améliorés, mais qui peuvent apporter des réponses dans le cadre de l'organisation de notre société actuellement.

La question de la transmission de mémoire est un peu plus subtile. J'ai trouvé intéressante la suggestion de M. LEBEL qui disait que la meilleure manière de transmettre la mémoire, c'est en quelque sorte de la diffuser ou diffuser la connaissance de l'objet dont on veut transmettre la mémoire dans la société qui l'entoure. J'ai eu connaissance de préconisation faite il y a quelques années par la commission, qui suggérait qu'un certain nombre de documents non techniques soit diffusé le plus largement possible pour une appropriation en quelque sorte par la société qui entoure le site de stockage par exemple, et qui soit déposé chez les notaires, dans un certain nombre de lieux ou de sites qui correspondent à des dérives, pas de l'organisation sociale du moment, mais dans un certain nombre de lieux auxquels le public peut accéder dans la durée. Je pense que là il y a effectivement – et c'est un sujet que l'Andra prendra à bras-le-corps, parce que je crois que cela va un peu au-delà de ses missions actuelles – des pistes de réflexion qui pourraient être intéressantes.

Le troisième aspect est la transmission des connaissances et des savoirs. On a commencé la soirée par la question de l'après-mine. M. SCHNEIDER l'a indiqué, mais avant de m'occuper du laboratoire de Bure, j'ai travaillé beaucoup sur ce sujet de l'après-mine et il est vrai que la déperdition des connaissances vient pour une large part du fait qu'il n'y a plus d'activité économique associée à l'exploitation minière et donc, très rapidement, la connaissance des lieux, des techniques et des contextes risque de disparaître. Les solutions qui ont été mises en œuvre à travers GEODERIS ou GISOS ont apporté des réponses. Vous ne l'avez pas cité mais l'exemple qui a servi d'ailleurs d'inspiration à la mise en place de GEODERIS et de GISOS, c'est le service des carrières et de la mine de Paris qui date du 18^{ème} siècle, et qui constitue le paradis même d'un système d'organisation de la transmission du savoir et de la connaissance.

Dans le cadre du nucléaire, cette continuité de l'activité dans le domaine de la production d'énergie nucléaire est la meilleure garantie pour la pérennisation des connaissances sur la radioactivité par exemple. Il me semble que le risque majeur d'ailleurs pour ces trois aspects de transmission est celui de la rupture de la chaîne sociétale, de la chaîne de l'organisation de société, voire même une rupture de la civilisation et à ce moment-là, vous pouvez disparaître. Évidemment, c'est très difficile de dialoguer sur ce point. La solution technique que l'Andra a étudiée concernant le stockage, c'est celle qui faisait l'hypothèse de la possibilité d'un forage d'intrusion à travers un stockage, qui serait un forage réalisé par des générations futures lointaines pour rechercher des ressources naturelles, par exemple ou d'autres objectifs. L'hypothèse que l'on a oubliée complètement à la suite de la rupture de la chaîne que je viens d'évoquer, est l'existence de ce stockage tout en ayant néanmoins conservé les technologies qui permettraient de faire des forages. Dans ce cas, la solution qui est préconisée dans le rapport de l'Andra dans la conception du stockage, c'est un compartimentage dévolu de stockage de façon à ce qu'une intrusion à travers un module corresponde à une fuite de la radioactivité à travers ce forage d'intrusion, mais qu'elle épargne tous les voisins. Dans ce cas, les conséquences en termes de dose de radioactivité dans l'atmosphère ont été calculées par l'Andra et ont montré qu'elle restait très inférieure au niveau de la radioactivité naturelle. Cela fait partie des résultats qui sont dans le dossier que nous présentons aujourd'hui.

Dominique BOULLIER.- Merci.

M. PIGUET.- Je n'ai pas répondu encore à la question.

Dominique BOULLIER.- Je pense que l'on est obligé de laisser la parole à d'autres. Mme FOUQUET souhaite intervenir depuis un moment sur le sujet. Je vous en prie, Madame.

Florence FOUQUET.- Merci, Monsieur le Président. Je suis sous-directrice au ministère de l'Industrie, en charge du suivi du débat public sur la gestion des déchets radioactifs pour le ministre de l'Industrie, M. LOOS. Je souhaite revenir sur un certain nombre de points

soulevés aujourd'hui et qui me semblent remettre complètement en cause la façon dont se sont déroulées les choses depuis 1991. Il me paraissait important de le dire, d'autant plus que c'est la dixième réunion du débat, et je pense que l'on ne peut pas laisser dire un certain nombre de choses. J'ai entendu des propos que je peux tout à fait comprendre. Il est évoqué la confiance aveugle dans la technique, ou encore la prétention des ingénieurs, mais aussi des paroles carrément accusatrices – j'ai entendu « Ils sont dangereux » – prononcées par certains.

Je voudrais rappeler le contexte. Il est vrai qu'à la fin des années 80, il y a eu la volonté de passer en force sur une solution et cela n'a pas marché. C'est pour cela que la loi de 1991 a ouvert trois solutions et défini un programme de travail de 15 ans. Si aujourd'hui on parle de recherches et de scientifiques, ce n'est pas du tout pour dire qu'ils ont raison tout le temps, ni pour dire que l'on aura trouvé et résolu tous les problèmes après 15 ans de recherche. C'est simplement parce que le Parlement français, à l'époque, a souhaité pouvoir un jour décider sur la base d'éléments scientifiques. Certes, la science peut se tromper – personne n'est infaillible – et vous savez que les chercheurs sont les premiers à se poser des questions et c'est justement pour cela qu'ils font de la recherche. Avant de prendre une décision et de commencer à vouloir faire quoi que ce soit, la première des choses est de se demander ce qu'en pensent les scientifiques. Cela a été tout l'intérêt et toute l'ambition de la loi de 1991. Et je pense que c'est un procès tout à fait injuste qui est fait aujourd'hui aux scientifiques.

D'abord, ce ne sont pas eux qui ont voulu faire cela, mais le Parlement français qui a décidé qu'il y aura trois voies de recherche et que ce serait étudié en profondeur. Ce ne sont pas les scientifiques qui prendront la décision, mais le Parlement français. Ensuite, il n'y a aucune urgence à le décider. Les déchets radioactifs qui ont été produits aujourd'hui, sont dans des installations d'entreposage sûres qui ont une durée de vie de quelques dizaines d'années, et on pourrait les refaire à l'identique. On est vraiment dans un schéma où on veut avancer, car on a investi des crédits très importants – des hommes et des femmes ont travaillé là-dessus – mais on a plusieurs solutions, ce qui en plus, ne nous oblige pas à fermer les perspectives en 2006, loin de là. Je crois que ce point a été martelé pendant tout ce débat : 2006 est une étape et il va se passer des choses après. Et tout l'intérêt de ce débat est d'en discuter aujourd'hui ensemble pour faire en sorte que cela se passe le mieux possible par la suite et ne pas dire dans 10 ans : « De toute façon, on ne nous a jamais consultés, on n'a jamais parlé ensemble, etc. »

Il me paraissait important de revenir là-dessus parce que je pense qu'il y a un procès injuste qui a été fait aux scientifiques dans cette affaire. Il faut souligner de plus que ces scientifiques ne travaillent pas tous seuls dans leur coin. La loi a également souhaité qu'ils puissent être évalués de façon indépendante par des experts extérieurs, qui ne sont nommés ni par les établissements de recherche, ni par les producteurs de déchets, mais par le Parlement et l'Académie des Sciences qui constituent la commission nationale d'évaluation. Nous avons aussi en France une autorité de sûreté nucléaire qui étudie ces sujets et la décision ne sera pas prise comme cela au vu de quelques techniciens. Je rappelle que c'est le Parlement qui prendra les décisions sur ce sujet, sur la base d'éléments scientifiques qui auront été élagués et expertisés.

J'ajouterai quelques éléments de précision qui sont toujours liés à la compréhension et à la connaissance de cette loi. Concernant les modalités d'accompagnement économique, il n'y a jamais eu de sommes d'argent données directement aux personnes, aux citoyens, aux habitants des départements concernés. Tout cela a été encadré par la loi à travers le Groupement d'Intérêt Public avec toute la transparence pour les sommes qui ont été affectées. Après vient le débat qui a eu lieu à Joinville et celui qui est fait aujourd'hui : est-ce que les projets financés ont été bons ou pas ? Mais c'est une autre question. On ne peut pas dire qu'il y a une utilisation malhonnête de l'argent et l'objectif de la loi est d'encadrer cela pour faire en sorte que ce soit transparent. Enfin, dernier point, lorsque des décisions cruciales seront prises sur ces sujets, qui conduiront à des décisions d'implantation, naturellement la première condition sera celle de la sûreté et de la sécurité. Le développement économique dans tout cela est secondaire.

(Applaudissements)

Dominique BOULLIER.- Merci de ces précisions. Au point où nous en sommes, nous allons devoir accélérer pour terminer la première partie du débat et passer aux questions de financement. Monsieur MINON, vous souhaitiez prendre la parole, mais je vous demanderais d'être assez bref. Ensuite, je donnerai la parole aux élus que j'ai mentionnés tout à l'heure, en terminant par M. DOSE qui a justement des questions qui portent sur le financement et qui permettront de faire le point. On est obligé d'avancer.

Jean-Paul MINON.- Je voudrais faire une mise au point sur ce qui a été dit sur la prétention des ingénieurs. Je vais répondre à mon confrère de l'École des Mines de Nancy. Dans aucune étude internationale, qu'elle soit suédoise, finlandaise, belge, française ou américaine, vous ne trouverez la prétention de construire des structures artificielles qui sont éternelles. Vous ne le trouverez nulle part ! Je pense que l'on présente d'une façon trompeuse le stockage géologique. En fait, c'est un système qui comprend des parties artificielles qu'il faut construire, c'est naturel. Mais c'est l'ensemble du fonctionnement du système dont il faut démonter la sûreté et qui doit fonctionner d'une façon telle que si les radionucléides vivent suffisamment longtemps – ils meurent car par définition, c'est de la radioactivité – ils ne retournent pas en quantité suffisante dans la biosphère. Mais nulle part, il n'y a la prétention de construire des structures qui sont éternelles. Par contre, si vous laissez les déchets retourner dans la biosphère, à ce moment-là, comme les structures ne sont pas éternelles, vous avez une obligation de revoir vos structures et de les reconstruire, pour garantir, comme on le fait aujourd'hui, la sécurité de la gestion des déchets.

Dominique BOULLIER.- Merci. Pour ceux qui ont posé les questions, je voudrais dire qu'elles vont être reprises avant la deuxième séquence. Je donne la parole à M. SIDO, s'il le veut bien, et ensuite à M. DOSE.

M. SIDO.- Merci de me donner la parole. Je voudrais intervenir sur les financements, et sur ce qui s'est passé à Joinville. J'ai bien apprécié l'intervention de

M. LEBEL qui a fait le tour de la question et je suis globalement d'accord avec lui. Effectivement, les territoires ont été choisis parce qu'ils sont vides mais au fond le paradoxe est que, pour que ce laboratoire puisse vivre et surtout pour trouver un éventuel stockage, il faut que les territoires vivent autour, sinon on aurait éventuellement choisi un désert et peut-être qu'il y aurait eu moins de problèmes.

Pour ce qui concerne le financement, je dois dire que l'utilisation des fonds – cela a été dit par Mme FOUQUET – était transparente. On m'a demandé d'être encore plus transparent à Joinville, mais cela ne me fait pas peur, car on n'a rien à cacher. Je suis d'accord avec Mme FOUQUET quand elle dit que tout ce que l'on a fait est parfaitement pertinent mais que l'on n'a rien mis dans notre poche. Je me suis même adjoint des compétences que je n'ai pas mais je ne les ai pas repoussées. C'est la vie : les gens arrivent et repartent. On a essayé de développer ce qui avait été réfléchi à l'époque.

Pour la suite, c'est tout le problème de l'acceptabilité éventuelle, non pas d'un laboratoire, mais d'un stockage. En dehors de toute question de sécurité et de sûreté qui est un préalable évident – je n'en discuterai pas ici – que l'on ne me fasse pas dire ce que je n'ai pas dit, dans la mesure où la sûreté de la sécurité est assurée scientifiquement avec beaucoup de modestie. Je suis un peu d'accord avec l'ingénieur de Grenoble car je dois dire que je suis ingénieur agronome et on est un peu modeste, car on travaille avec la nature et cela apprend beaucoup de choses. Avec beaucoup de modestie, même si les scientifiques nous disent que c'est possible avec une sécurité, il faut que ce soit encore accepté par la population.

C'était une question intéressante : pourquoi est-ce que la population accepterait ce laboratoire ? Il y a bien des régions qui s'interrogent : pourquoi accepter les touristes chez nous alors que l'on est bien tranquille ? Je ne citerai pas de région en France, mais je sais qu'il y en a qui accepte mal les touristes. Par conséquent, c'est une vraie question valable pour tout et je crois que la population répondra présente et positivement si on lui apporte ce qu'elle attend depuis longtemps : de l'emploi. Et cela répondra à la question soulevée très justement par M. LEBEL : la repopulation de ces zones qui ont été largement peuplées il y a 200 ans à travers l'accompagnement économique. C'est un peu ce que j'étais venu dire ici : on ne peut pas assurer le développement économique, bien entendu aujourd'hui d'un coup de baguette magique, parce que l'on manque de compétences, d'ingénieurs, de jeunes qui ne reviennent pas toujours sur le terrain. Je suis une exception : un ingénieur qui vient de se former à Nancy ou ailleurs et qui repart chez lui, c'est assez rare tout simplement parce qu'il manque d'emplois de haut niveau, avec la qualification nécessaire. Par conséquent, je crois que si les intéressés – les quatre grandes sociétés concernées par le secteur : CEA, EDF, AREVA et Andra – veulent véritablement s'implanter sur le territoire et développer les activités, alors la population pourra revenir grâce aux jeunes qui reviendront trouver du travail.

Je veux dire que la question locale demande une réponse locale. Sauf pour de grandes recherches parce qu'il faudra toujours que la recherche se poursuive en la matière, on ne peut pas penser que le développement économique puisse se faire ailleurs que localement. Je ne vais pas dire à Bure ou à Saudron mais sur le territoire qui accueille actuellement le

laboratoire et le futur centre de stockage éventuel, autour de Bar-le-Duc, Saint-Dizier, Joinville, Commercy. C'est dans cette zone-là. Je suis venu spécialement dire ici très gentiment, modestement, sans agressivité aucune que le développement économique de Metz, Nancy, Dijon, Troyes ou Reims ne répond pas à la question du laboratoire et de son acceptabilité pour un stockage ultérieurement. M. LEBEL n'a pas parlé que de cela, mais il l'a dit également : il faut un développement économique sur place.

Et nous sommes capables de le faire même si j'ai entendu dire : « De toute façon, vous êtes incapables de le faire ! » Le département de la Haute-Marne – on peut le rappeler ici à l'École des Mines – était il y a un siècle et demi, le premier département producteur de fonte de France, avec les ingénieurs et les savoir-faire de l'époque. On savait faire des fourneaux et c'est la même chose dans la Meuse, puisque le site meusien ressemble tout à fait au site haut-marnais. Par conséquent, il y avait de la compétence, des savoir-faire et c'était possible. Alors que l'on ne vienne pas nous dire maintenant : « Étant donné que les gens sont partis, ils ne reviendront pas. » Si, ils peuvent revenir dans la mesure où on offre des emplois en adéquation avec leurs qualifications.

Si ce projet perdure car après tout, rien ne le prouve aujourd'hui – en tant que parlementaire, je n'irai pas me prononcer à la place de mes collègues – la loi de 2006 prévoira certainement une loi en 2020, parce que l'on va continuer à chercher. Par conséquent, je ne voudrais pas porter de réponse définitive, car en période de recherche et de laboratoire, d'ores et déjà, il faut aller loin. Or, jusqu'ici il y a une déconnexion complète avec ce qui s'est passé dans le laboratoire. D'ailleurs que s'est-il passé aujourd'hui ? Rien ou quasiment rien puisqu'il est à peine fini d'être construit et les recherches vont pouvoir commencer. En même temps que ces recherches qui vont commencer et durer une dizaine d'années, faisons en sorte que tout le monde comprenne ce qui se passe dans le laboratoire, pour que le département économique accompagne ce laboratoire et pour que nos futurs parlementaires dans une dizaine ou quinzaine d'années puissent prendre les bonnes décisions. C'est une condition indispensable et nécessaire, peut-être pas suffisante mais nécessaire pour l'acceptabilité de cette problématique.

Dominique BOULLIER.- Merci. Permettez-moi de reprendre la question de M. ROYER, indépendamment de son caractère particulier, pour essayer d'examiner dans quelle mesure les collectivités locales, sur ces questions de développement par exemple, ont fait réellement le tour des compétences locales existantes. C'est un peu ce que M. ROYER semble dire : finalement il y aurait des compétences locales que l'on a sous-estimées. Pensez-vous qu'il y a un inventaire à faire ou quelque chose à mobiliser ?

M. SIDO.- Je vais le dire clairement : on n'a rien fait jusqu'ici. Je reprends un exemple que j'ai déjà cité – pardonnez-moi, Monsieur MERCADAL. J'ai visité Marcoule et à la fin de visite, je vois un magnifique container en cuivre, inox et acier, quelque chose de formidable. Comme je suis curieux, j'ai demandé où il était fabriqué et on m'a répondu en Italie. C'est bien la preuve que l'on ne s'est jamais intéressé aux territoires, qu'ils soient meusiens ou haut-marnais, sur cette problématique. Nous avons très exactement en Haute-

Marne, à moins de 20 km de Bure, les compétences nécessaires pour fabriquer ces cuves. Au travers de cet exemple, je veux dire que jusqu'ici rien n'a été fait.

On a pour l'instant creusé un puits. On a accueilli des gens, on les a logés autant dans la Meuse que dans la Haute-Marne mais les scientifiques qui ont commencé à chercher, n'ont pas véritablement essayé de s'implanter. On n'a jamais fait de façon exhaustive – et quand je dis « on » c'est l'Andra, EDF, etc. – l'inventaire de tout ce qui existait et de tout ce qui pouvait être développé. Je dois dire que les industriels eux-mêmes auraient dû avoir le mouvement premier de dire : « On sait faire cela, alors allons voir l'Andra et EDF pour le leur expliquer, sous la houlette de la CCI ou autres » mais cela n'a jamais été fait non plus. Il faut effectivement faire un inventaire complet de ce qui est possible et des compétences locales qui sont nombreuses. Je ne suis pas de ceux qui disent que le territoire haut-marnais et meusien est vide. Il y a de grosses compétences et matière à faire un développement endogène, mais je prétends qu'il ne suffira pas. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question, mais je pense que c'est la vérité locale.

Dominique BOULLIER.- Monsieur GRANGER, est-ce sur ce point que vous souhaitiez intervenir ?

Sylvain GRANGER (EDF).- Oui, je voulais rebondir sur ce que vient de dire M. SIDO. J'ai entendu aussi le résumé de M. MERCADAL sur ce qui a été dit à Joinville. J'ai le sentiment que cela pouvait être intéressant de revenir un peu sur la proposition qui avait été faite par EDF, le CEA et l'AREVA à cette occasion. Mon sentiment particulier est que ces présentations sont apparues de manière un peu fragmentée. En fait, ce n'est pas du tout comme cela que nous avons travaillé. Je resitue le contexte très rapidement : le ministre de l'Industrie nous a demandés, dans la perspective de la loi de 2006 et dans l'hypothèse que l'on reste sur cette fameuse Phase 2 du laboratoire, de travailler sur les nouvelles actions et le nouvel élan que l'on pourrait proposer en appui au développement économique local.

En fait, les représentants d'EDF et d'AREVA et le Haut-Commissaire Bernard BIGOT ont eu l'occasion de présenter différents éclairages, mais ce qu'il faut bien comprendre – et je ne suis pas certain que cela a été complètement perçu – c'est que ces différents éclairages ont un atout. Ce que nous souhaitons proposer est un projet global de développement sur la durée pour les territoires de la Meuse et de la Haute-Marne. On s'est posé la question : comment peut-on proposer un projet que l'on veut durable et qui relève en quelle sorte d'une logique de partenariat ? On a travaillé, réfléchi, et on s'est dit que cela doit être forcément quelque chose qui arrive au croisement – je reprends ce terme évoqué également par Bernard BIGOT – entre nos métiers : ce que l'on sait faire, ce que l'on a intérêt à faire et les forces des territoires. Effectivement, on a essayé de travailler sur les forces des territoires.

J'ai aussi été intéressé par la remarque faite par M. LEBEL qui disait que les groupes scientifiques et techniques n'ont peut-être pas fonctionné tout simplement parce que

c'est une idée exogène mais qui n'était pas forcément en adéquation, pas complètement en phase avec les forces des territoires. On a essayé de reprendre cette réflexion en regardant dans le domaine de l'énergétique, quelles étaient les propositions, de préférence celles qui ont une cohérence interne entre elles, que nous pourrions faire et qui soient aussi cohérentes avec les forces qui existent d'ores et déjà dans les territoires concernés. L'idée de base est qu'il y a aujourd'hui une rupture, une tendance brutale dans le domaine de l'énergie que l'on pense être à long terme. À l'échelle de la société c'est le problème de l'arrivée de l'ère de l'après-pétrole dont on parle beaucoup aujourd'hui. Pour le problème qui nous concerne, cela peut être une opportunité. Aujourd'hui, comme chacun le sait, 80 % des besoins énergétiques sont issus de la combustion des ressources fossiles, mais on voit arriver l'ère de l'après-pétrole et tous les pays se sont déjà posé cette question. La France a regardé cette question et dans la loi du 13 juillet 2005, un certain nombre d'axes est donné et qui est vraiment un nouvel élan par rapport à la politique énergétique que l'on avait menée jusqu'à présent.

Il y a deux leviers qui sont indiqués dans la loi. Le premier levier est de relancer la maîtrise de la demande de l'énergie, mais pas de faire ce que j'appellerais la maîtrise de la demande de l'énergie un peu « plan-plan », comme on a pu peut-être en faire par le passé. Il faut trouver de nouveaux marchés, de nouvelles incitations pour avoir vraiment des résultats efficaces en termes de maîtrise de la demande de l'énergie. Bien sûr je suis d'accord avec la personne qui a dit : « Cela ne suffit pas ! Il faut aussi travailler sur l'offre. » Il n'y a pas de mystère : si on veut compenser, si on veut petit à petit changer la répartition de ces 80 % d'énergie fossile, il faut avoir recours aux deux types d'énergie que l'on appelle « sans carbone », c'est-à-dire les énergies renouvelables d'une part et l'énergie nucléaire d'autre part.

Par rapport au plan de développement du territoire et dans le souci de proposer un projet de demandes territoriales sur cette période de 10 ans, on a essayé de se centrer sur ces deux axes : maîtrise de la demande d'énergie et énergie renouvelable. En termes d'énergies renouvelables, on a regardé un peu quelles étaient les forces du territoire sur lesquelles on pouvait se centrer. Effectivement, on a redécouvert que les territoires avaient des ressources agricoles importantes, une activité agricole importante et, comme l'a dit M. ROYER, on a également vu qu'il y avait déjà dans ces territoires des réalisations en termes de bois-énergie, de cogénération, en termes de réseaux de chaleur, etc.

L'idée était d'avoir un projet qui est articulé sur trois axes :

- les biocarburants pour agir en substitution du pétrole pour les questions de transport
- le bois-énergie avec des applications de production d'énergie de type cogénération, réseau de chaleur etc.
- la maîtrise de la demande d'énergie, sachant qu'il fallait porter un diagnostic pour être sûr qu'il y avait un potentiel de capacités. Nous l'avons fait – c'est ce qui a été présenté à Joinville – et il y a un potentiel sur la maîtrise

de la demande d'énergie qui est intéressant dans ces deux régions qui pourraient être aussi département pilote sur cette activité.

Ces trois items sont complètement cohérents et s'articulent très bien ensemble si on arrive à les gérer convenablement. Et je voudrais insister sur un point particulier : l'aspect temporel. Je reviens à la question du durable car pour nous, l'idée de durable, c'est d'essayer d'avoir des résultats à court terme et ensuite, petit à petit, essayer de les articuler avec des réalisations qui nous donnent une perspective sur la durée. Je donne un exemple : on peut imaginer parfaitement que dans le domaine des biocarburants – c'est le résultat de nos diagnostics et cela fera partie de nos propositions – on puisse faire des propositions à relativement court terme avec les technologies existantes, sur les infrastructures existantes, éventuellement aussi du côté de la cogénération, etc. Ensuite, à court et moyen terme, on peut imaginer des développements sur la maîtrise de la demande de l'énergie. Et toujours à court et moyen terme, on peut imaginer – ce dont a parlé Bernard BIGOT – la mise en place de centres de R&D, de pilote de R&D pour préparer l'avenir, c'est-à-dire l'utilisation des biocarburants, du bois-énergie mais avec les nouvelles technologies en demandant considérablement plus de rendement par rapport aux technologies actuelles. Si cela fonctionne, cela permettra de passer à la réalisation industrielle et c'est comme cela que l'on gagne sur le long terme.

Éventuellement, cela peut aussi se recouper avec une problématique de la maîtrise de la demande d'énergie à plus long terme aussi. C'est un peu la logique de notre projet. On n'est pas sur des choses qui sont séparées, mais vraiment sur un projet global et c'est la proposition que l'on voudrait faire et discuter avec les territoires. L'objet de ces discussions sera la réunion qui doit être organisée et présidée par le ministre de l'Industrie d'ici la fin de l'année et qui réunira les représentants de l'État, bien sûr, les élus des territoires et leurs représentants au plus au niveau, ainsi que les industriels – EDF, CEA et AREVA – qui ont vraiment travaillé ensemble sur ces questions et qui souhaitent voir avec les territoires si nos idées sont bonnes. Si effectivement, les territoires valident ce genre de direction et si le chemin est bon, notre idée est de le décrire ensemble et d'essayer de le parcourir ensemble.

Dominique BOULLIER.- Merci. Sur ces idées, nous avons déjà les réactions de nos élus. Je vous précise qu'il est temps d'arrêter d'envoyer les questions car nous n'arrivons plus à traiter celles que nous avons déjà et qui dépassent la trentaine. Sinon, nous n'aurons pas le temps de les passer toutes. Mais si par ailleurs, vous avez d'autres questions à poser, vous pouvez le faire sur le site Internet et nous ferons en sorte d'y répondre.

Mme DUCAMIN, je vous en prie.

Mme DUCAMIN.- Je voulais savoir où en est la loi. Que veut-on mettre dans cette loi ? Où en est l'avancée des parlementaires ? Mon autre question est celle de l'eau et du laboratoire de Bure. On sait que l'on est sur une zone de divergence des eaux et si on enfouit, on sait qu'il pourrait y avoir de la radioactivité dans les deux grands bassins. Si la Meuse et la Haute-Marne ne sont pas des régions peuplées, on sait que par contre, les deux bassins

hydrauliques sont extrêmement peuplés, que ce soit la basse Seine ou celui du Rhin-Meuse. Ma troisième question concerne le transport. Si on veut enfouir, comment voyez-vous le transport des déchets radioactifs ? D'où arriveront-ils ?

Enfin, la loi Bataille avait un très grand projet. On a du nucléaire, on a des déchets radioactifs et que fait-on de cette petite quantité – je vais parler très simple – très hautement radioactive ? L'État a dit : « On recherche, on fait un laboratoire. » Très bien ! Mais là, je ne pose pas une question. Je dis : ne peut-on pas envisager de continuer sur la recherche ? De continuer à donner à l'Andra la mission que l'on a donné au départ ? C'est-à-dire travailler sur cette recherche et pas plus. C'est déjà beaucoup parce que si on veut avancer dans ce traitement, on ne peut pas la contourner. Ils sont là ces déchets hautement radioactifs ! Il faut les traiter et ne pas les cacher. Donc continuons la recherche pendant encore 10 ans. Là, c'est bon !

Je reprends la position de mon collègue conseiller général. Oui, le laboratoire jusqu'à maintenant, on n'en a pas vu les effets à part un peu d'information, un peu de propagande. C'est certain qu'un peu d'argent sur la région c'est déjà beaucoup, mais ce n'est pas cela en termes d'économie. Si on veut revitaliser autour de ce laboratoire, faites-nous des propositions. En revanche, j'ai été extrêmement intéressée par le compte rendu de M. LEBEL sur l'aménagement du territoire. Il faut des propositions pour la loi et je trouve que l'on avance. Par rapport à Bar-le-Duc, je considère que l'on avance aussi car votre débat est beaucoup plus riche. Il a été enrichi par les personnes qui depuis le début sont là dans les différentes régions de France.

Je suis conseillère régionale du groupe des Verts tout simplement, et j'entends EDF parler. On est constamment consterné par ce grand écart que nous faisons, nous l'État français, avec les propositions de continuer dans le nucléaire au lieu de se contenter d'un énorme chantier à venir qui est la gestion de nos centrales et de nos déchets qui est notre sujet d'aujourd'hui. EDF continue à avancer dans le nucléaire et en même temps, on parle des énergies renouvelables. Comment pourra-t-on mettre autant d'argent dans l'EPR par exemple et d'en mettre autant dans les énergies renouvelables ? Il y a une contradiction, un grand écart qui jusqu'à maintenant nous interroge beaucoup.

Dominique BOULLIER.- Il y a des questions qui malheureusement ne pourront être reprises, parce que certaines questions techniques ont déjà été traitées dans les réunions précédentes, principalement la question de l'eau. Mme FOUQUET vous répondra tout à l'heure sur les questions de financement mais je pense que M. DOSE souhaiterait intervenir dans la foulée.

M. DOSE.- Je voudrais que l'on me croie : je n'avais pas du tout envie d'intervenir et c'est après les deux premières interventions que je le fais. Ce n'est pas la première fois que je suis dans des conférences et débats, parmi les autres intervenants. J'écoute et j'écouterai jusqu'au bout. Pourtant, il n'y a pas une journée depuis 12 ans, où je ne passe quelques minutes

ou quelques heures à penser ou à travailler sur ce dossier. Il y a 12 ans, j'ai voté pour que le conseil général de la Meuse puisse permettre à des territoires de poser leurs candidatures. Comme aujourd'hui le thème était démocratie, solidarité territoriale et solidarité générationnelle, j'ai pensé que l'on allait en rester là.

J'ai envie de faire quelques remarques pour la première fois. Je pense que le parlementaire voudrait encore écouter. Je ne suis pas mandaté par quelqu'un, en rappelant que je n'étais pas parlementaire lorsqu'il y a eu ce fameux vote au conseil général. J'ai voté parce que je suis né en 1947 – le nucléaire civil existait dans ma jeunesse – et au moment où on allait aborder ce texte, je savais qu'il y avait des déchets. Je ne voulais pas éviter cette problématique car d'accord ou pas avec le nucléaire, on a de toute façon les déchets et il faut maintenant les assumer. Si l'une des études consistait à vérifier que la roche était, le cas échéant, un bouclier pertinent, s'il n'y avait pas d'autre solution plus pertinente et prioritaire, alors il fallait le vérifier.

À partir de ce moment, ma conception de l'utilité publique et du bien commun faisait que, puisque je bénéficiais depuis tant d'années de ce confort, peut-être d'ailleurs de manière un peu grisée et inconsciente, il fallait que j'en paie moi-même le prix tout de suite et pas les autres. C'est comme cela que je me suis positionné à cette époque. Je rappelle que j'ai été un de ces trois fous qui dans le conseil général – trois familles politiques d'ailleurs différentes – a dit : « On ne veut pas d'argent et s'il y a une candidature, il n'y a pas d'argent ». Évidemment, on a été pris pour des imbéciles. Le lendemain nous a donné un peu raison, parce que je peux vous dire que je crois que tout a été pourri par le déferlement de finances. Quand on accuse aujourd'hui l'Andra, etc., on est un peu gonflé car cela a été chacun pour soi. Il faut le dire !

J'ajoute d'ailleurs, que j'ai des sympathies très fortes pour les écologistes par exemple, et je sais bien qu'en Finlande et en Allemagne les Verts veulent sortir du nucléaire, mais ils travaillent aussi sur les laboratoires pour vérifier si la roche est un bouclier pertinent en se disant que lorsque l'on aura arrêté le nucléaire, il faudra bien mettre les déchets quelque part. Je rappelle quand même, notamment à vous Madame FOUQUET, que je n'ai pas voté le texte, mais j'ai eu à le vivre et nous étions plusieurs à être certainement candidats, puisqu'il devait y avoir *des* laboratoires. Je ne savais pas que j'allais devenir député. J'étais à Matignon quand on a commencé le premier laboratoire et j'ai supplié le gouvernement issu de ma famille politique de ne pas commencer le deuxième car tant que l'on ne commencerait pas deux laboratoires ensemble, on éviterait une deuxième bêtise que l'on paie cher aujourd'hui.

On avait dit dans la loi qu'il y aurait plusieurs laboratoires et même les parlementaires de gauche et de droite qui ont voté pour ce texte de loi, quand ils étaient dans leurs circonscriptions, ils étaient à la tête de ma liste de gauche et de droite pour ne pas l'avoir dans leurs circonscriptions. Dans l'opération, on passe pour des imbéciles ! Celui qui foncièrement a voulu apporter sa contribution à la communauté nationale, en se disant qu'il fallait bien le faire, passe pour un imbécile car maintenant on lui dit : « Regarde, il n'y a plus que toi ! » Et les autres qui ont voté se sont battus pour ne pas l'avoir, parce qu'ils ont changé

de couleur politique ou autre. En attendant, c'est un piège et on est enfermé dans cette affaire ! Je comprends certaines colères qui ont faussé le vrai débat qui est celui d'une technologie que l'on a mis en route sans en assumer tous les chaînons, notamment le chaînon des déchets. C'est ma première remarque.

Je suis le député du sud meusien. Je ne suis plus le député de Bar-le-Duc, je suis le député de Bure ! C'est comme cela que cela se passe. La remarque faite sur l'actif-passif est tout à fait juste. Il y a dans l'actif, si on fait une défense active en container et en entrepôt, une défense que l'on organise, mais c'est vrai que quand j'étais adolescent, je voyais l'URSS comme la deuxième puissance du monde qui envoyait un Spoutnik dans l'espace avant les États-Unis. La pauvre, elle n'a plus un centime pour faire une technologie qui coûte cher ! Je sais aussi que sur le temps, on a un vrai problème, mais face à ces embêtements, on ne sait pas si demain la France et l'Europe auront les moyens de continuer à payer les technologies et les résidus de ces technologies.

Enfuir avec une protection passive, c'est le principe de précaution et je vous rappelle que le principe de précaution est dans la Constitution. Je suis clair, je me suis désolidarisé de ma famille politique et j'ai voté le principe de précaution au congrès. Je suis clair avec moi-même ! Je me dis que l'on ne peut pas non plus mettre dans la Constitution française un texte sur la protection de l'environnement tout en enfouissant des colis pour des centaines de milliers d'années avec, probablement, un risque que quelqu'un d'ailleurs a évoqué sans prétention, comme le disait un ingénieur ou un chercheur tout à l'heure. Voilà les deux remarques fortes que je souhaitais faire. L'histoire des moyens, l'histoire des deux laboratoires, tout cela fausse le débat.

Maintenant, quelques questions par rapport aux deux premières interventions. J'essaie de les placer non pas chichement sur mon territoire, car soyez tranquilles aussi – tous mes administrés le savent – je ne me présente pas aux élections ni municipales – j'ai donné 30 ans de ma vie à Commercy passionnément et j'arrête – ni aux législatives car j'aurais 60 ans dont 35 ans de vie politique. Je la donnerai dans la vie associative ou ailleurs et mon numéro n'est pas électoral car je ne me représente pas. Je resterai citoyen et j'ai des petits-enfants. J'en ai assez d'entendre parler de ceux qui sont contre les petits-enfants, comme si ceux qui sont pour n'en avaient pas. Les scientifiques seraient mauvais et les autres sont angéliques. Je ne supporte pas ce genre de discours, mais pourtant, il est vrai que quand vous allez appeler à la vigilance, qui va la financer dans mille ans ou quatre mille ans, et non pas dans cinq ans ? Comment une nation peut-elle dire qu'elle met un système au point avec un argent suffisant qui conduit à une vigilance sur disons 100 000 ou 200 000 ans ? Je le répète, il y a 40 ans, on aurait dit que l'URSS avait de quoi payer. Cela pose un vrai problème.

D'abord qui va payer ? L'État ? Est-ce que c'est l'État qui va prendre des contributions au-delà des premières deux décennies ou les entreprises ? Elles ont fait des provisions, seulement, elles ont transformé leur actif en achats, y compris pour certaines choses qui ne fonctionnent pas bien et donc, l'actif n'était pas au rendez-vous, parce que l'on a pris quelques risques. Si c'est l'État, il faut que ce soit affecté, consigné. Si vous mettez les fonds de l'État pour dans 100 ans, que ce soit à gauche ou à droite, le gouvernement n'est pas

meilleur. Donc, à un moment donné, il va bien falloir que l'on nous dise qui paye cette vigilance ? Et comment ?

Deuxième remarque, sur pollueur/pollué, je suis tout à fait d'accord car je suis un enfant des carrières. Le péril est à côté de la carrière mais l'emploi aussi. La mine qui craque, c'est un désastre mais elle a fait vivre des générations. Or là, il y a un vrai problème. La richesse, même dangereuse, la vie dans la filiale nucléaire et le déchet, donc la mort du cycle, on l'a mis sur un autre territoire. Aujourd'hui, ce que j'ai entendu, on n'aurait pas voulu le dire il y a 3 ou 4 ans : en fait, il fallait faire un programme HLM et ramener beaucoup de gens pour bien montrer que le gardiennage se faisait en Meuse mais on dirait une conciergerie. Il faut amener beaucoup de personnes pour qu'elles deviennent des concierges sur le sol en leur disant : « N'oubliez surtout pas que vous avez cela en dessous ! »

Ma troisième remarque – et je vais en terminer là – s'adresse à d'autres députés dans la salle. J'ai toujours dit qu'il y a beaucoup d'élégance intellectuelle et il y a des moments où on peut se rencontrer intellectuellement. Le Parlement français s'honore d'avoir un office parlementaire. Moi, il me plairait que tous les parlements du monde en aient un, mais ajoutons quand même, et je ne sais pas si c'est parce que l'on est cartésien ou autre chose, que l'office parlementaire a une lecture chaque fois scientifique – oserai-je dire scientifique – des événements. Les sciences humaines, cela existe ! La démocratie, c'est la rencontre entre la possibilité technique et la capacité de le vivre ! Regardez ce qui se passe sur le fameux texte par lequel on peut donner ses organes quand on meurt, à quelqu'un qui est vivant. Il y a la capacité de le faire – on découpe un doigt et gardons-le parce qu'ils sont capables de nous raccommoier – mais quand il faut passer à la réalité, il y a des choses que l'on n'ose pas faire, y compris pour des gens merveilleux et généreux. Quand on leur dit : « On enlève ton cœur ou tes reins car on peut les donner », il y a une petite alerte, et certains diront : « Laissons-leur un peu de temps. » Cela peut être cela aussi. La démocratie, c'est cette conjugaison compliquée entre le produit, la marchandisation, parce que tout cela n'est pas diabolique, et la capacité de vouloir le vivre. Or, à l'office parlementaire – je l'ai déjà dit – on ne travaille pas les sciences humaines ! En Suède, ils ont travaillé les sciences humaines, ils ont regardé quelle était la capacité d'acceptabilité, au Canada ils l'ont fait aussi. J'arrête là, mais j'avais envie de le dire. Merci.

(Applaudissements)

Dominique BOULLIER.- On revient au débat sur les questions de financement. Mme FOUQUET souhaitait répondre à la précédente question, notamment posée par la conseillère régionale du groupe des Verts et ensuite, nous allons passer à la phase du débat sur les questions de financement.

Florence FOUQUET.- Effectivement, une question portait sur : où en est la loi ? La future loi n'existe pas encore puisque le calendrier est le suivant : les résultats des programmes de recherche menés par le CEA et par l'Andra ont été remis aux deux ministres

concernés – le ministre de l'Industrie et le ministre de la Recherche – le 30 juin 2005. À la suite de cela, il y a eu trois programmes d'audits et d'évaluations qui ont été lancés et qui vont se finaliser fin janvier 2006. L'évaluation prévue par la loi est la même que celle de la commission nationale d'évaluation qui va produire son douzième rapport fin janvier 2006 et qui va regarder ces rapports. Ensuite, il y a l'autorité de sûreté nucléaire qui mène actuellement le travail avec son expert technique de l'IRSN pour regarder les dossiers sur l'aspect sûreté dont le retour est prévu fin janvier 2006 également. Et enfin, il y a une évaluation internationale. Les ministres de l'Industrie et de la Recherche ont souhaité que les meilleurs experts travaillent sur ces sujets dans les autres pays, et regardent également les dossiers français. C'est en cours, les résultats sont prévus pour fin janvier 2006. Ce sont trois briques fondamentales qui seront utilisées pour l'élaboration du projet de loi et surtout pour l'élaboration de l'article qui comprendra ce que M. LOOS appelle « la feuille de route », c'est-à-dire, la description des étapes qui doivent être atteintes dans les prochaines années sur les différents axes de recherche.

Il y a également naturellement un autre élément que nous attendons pour l'élaboration du projet de loi qui est le compte rendu du débat public, qui sera élaboré par le président MERCADAL pour fin janvier 2006. C'est vraiment sur la base de ces trois éléments que la loi devra s'écrire, du moins pour sa composante la plus importante sur laquelle les discussions seront les plus passionnées au Parlement, qui est le contenu précis de la feuille de route, la nature de la décision, la nature des prochaines étapes. Je crois que ce sera un des thèmes très importants de la semaine prochaine, le 24 novembre à Marseille, notamment par la présence du député BIRRAUX. J'ai pu l'expliquer le 22 octobre lors d'une séance qui a eu lieu à la Cité des Sciences à la Villette : nous avons d'ores et déjà un certain nombre d'enseignements qui sont tombés de ce débat public et pour lesquels on peut dire que ce sont des thématiques configurées dans le projet de loi. J'avais notamment mentionné la nécessité d'avoir une vue d'ensemble sur les déchets radioactifs, puisqu'actuellement, cette loi ne parlait que des déchets de haute activité à vie longue, en définissant un programme de recherche, mais ne parlait pas des autres types de déchets fossiles. Certains d'entre eux ont une solution de gestion déjà opérationnelle, d'autres non, il semble donc important qu'il y ait des objectifs et un suivi du Gouvernement et du Parlement sur tous les sujets.

J'ai également mentionné la nécessité de poursuivre les travaux de recherche, de définir les nouveaux axes, de poursuivre l'évaluation indépendante et les modalités d'information par l'intermédiaire du CLIS par exemple, ou d'autres modalités. Naturellement, vient la question du financement et cela permet peut-être de faire une petite transition. Je crois que lorsque la loi de 1991 est sortie, elle avait vraiment été considérée comme novatrice. Je crois notamment que c'était une des premières lois qui parlait du droit des générations futures, qui définissaient les programmes de recherche. Par contre, elle a une grosse lacune, c'est qu'elle ne parle pas des modalités de financement. Il y a eu toute une interprétation qui s'est faite, en utilisant d'autres lois, notamment le principe du pollueur/payeur mais la loi ne dit pas exactement comment les recherches et les provisions doivent être financées et comment les actifs doivent être constitués. C'est un axe de réflexion très fort pour le projet de loi, de nombreuses choses ont été faites par la Cour des Comptes, et M. GASSE pourra en parler. Nous souhaitons vraiment pouvoir clarifier les choses là-dessus de façon à construire des

dispositifs qui nous assurent la pérennité, probablement pas pour 100 000 ans mais au moins pour que les fonds nécessaires soient là à nouveau pour qu'une installation se construise et soit exploitée. Soyons pragmatiques et opérationnels. Voilà pour la thématique d'élaboration du projet.

Dominique BOULLIER.- Merci, Madame FOUQUET. Sur ces autres questions, vous aurez des réponses que l'on vous fournira, issues des débats qui ont déjà eu lieu.

Pour clore cette partie, je voudrais souligner une question qui me semble vraiment intéressante à garder dans le compte rendu, sur les compétences nécessaires à l'ensemble du processus technique lui-même et la façon dont on peut les maintenir au niveau national en général, et ensuite, les questions des compétences locales et de leur inventaire pour les associer au développement et au processus de développement, avec des initiatives qui peuvent être prises par les opérateurs. Sur ces thèmes, certaines questions qui ont émergé, méritent une réflexion et devraient sans doute faire l'objet d'un approfondissement.

Passons enfin, à la question du financement. M. GASSE est le conseiller maître à la Cour des Comptes et l'auteur du rapport sur cette question des provisions.

Didier GASSE.- C'est la présentation que je devais vous faire en début de soirée, et là à une heure aussi tardive, j'espère que je ne vous endormirai pas. Rassurez-vous, de toute manière, j'avais prévu de la faire courte.

Pourquoi suis-je là ? Depuis une trentaine d'années, la Cour des Comptes est compétente pour contrôler les entreprises publiques. Il se trouve que la quasi-totalité des installations nucléaires est exploitée par des entreprises publiques, les quatre principales d'entre elles étant EDF, CEA, AREVA et Andra. Et c'est une conclusion : tant qu'elles sont publiques, la Cour des Comptes peut avoir une vue transverse. La Cour des Comptes est intervenue parce que l'on a fait des rapports depuis de nombreuses années sur ces entreprises et ces rapports restent souvent internes aux entreprises. En 1998, on a publié une insertion au rapport public annuel de la Cour des Comptes sur les charges futures du nucléaire et posé pour la première fois les grands problèmes que cela génère. En 2005, on est intervenu une deuxième fois en publiant au début de l'année le rapport de 200 pages sur un sujet plus large : le démantèlement des installations nucléaires et la gestion des déchets radioactifs.

J'interviens ici à la demande de M. MERCADAL car déontologiquement, la Cour des Comptes n'intervient pas dans les débats publics. En raison de ce rapport, Philippe SEGUIN m'a donné l'autorisation de participer à ce débat en précisant bien sûr que je n'engageais pas la Cour des Comptes au-delà de ce qui est écrit dans le rapport. Je fais part de mon expérience en quelque sorte de rapporteur à la Cour.

Pourquoi a-t-on fait ce rapport public qui est sur Internet et dont vous avez eu, je crois, la synthèse de presse distribuée à l'entrée ? Depuis 1998, il n'y a pas eu de relais. En

réalité, c'est un appel du pied, que ce soit au Gouvernement ou aux entreprises pour qu'elles soient claires sur ce problème de l'ensemble des charges futures du nucléaire et de leur financement. Or, il n'y a rien eu. Entre-temps, il y a eu d'autres importantes réformes comptables qui sont intervenues en 2002 et en 2005, et puis, il y avait le rendez-vous législatif et une perspective d'ouverture du capital d'AREVA et d'EDF. C'est pour cela que l'on a choisi de travailler sur ce rapport en 2004 et de le publier en 2005. On va continuer et je veux d'ores et déjà dire sans trop m'engager que l'on fera une sorte de mise à jour des chiffres de ce rapport publié en janvier 2005, dans le rapport public annuel prochain qui va paraître en début d'année. Ce rapport cernait une question plus importante que celle que nous regarderons ce soir : en quoi consistent l'ensemble des installations nucléaires et le démantèlement ? Qui fera quoi ? Même question pour l'emploi des déchets et un des points que reprenait le rapport public de 1998, c'était de faire le point sur les provisions et le financement des charges futures.

Rassurez-vous, ce sera quasiment le seul tableau de chiffres mais qui va vous permettre de poser des questions. Par rapport au rapport publié, je l'ai déjà actualisé au 31 décembre 2004. Ici, pour l'ensemble des grands intervenants AREVA, CEA et EDF dans sa partie française uniquement – on ne parle pas de ce qui se passe en Allemagne – vous avez en milliards d'euros l'ensemble de ce que coûtera le démantèlement. Ensuite, c'est la fin de cycle des combustibles, avec la partie déchets. Le chiffre de 24,1 milliards d'euros pour EDF est le même concernant le démantèlement et la fin de cycle mais c'est le hasard. EDF qui a le gros morceau de 48,2 milliards d'euros a financé en 2004. La ligne en dessous correspond au retraitement car la provision pour retraitement est incluse, mais on peut dire qu'il faut l'enlever intellectuellement parce que le retraitement fait partie de la production d'EDF. Ces chiffres qui vous ont été montrés dans le tableau, sont ceux des charges futures qui se sont transformées en provisions. La provision, cela veut dire que les sommes correspondantes ont été imputées sur le résultat, ce qui permet notamment – pour parler du cas d'EDF – d'imputer les sommes correspondantes sur le coût du KWh, en temps utile. Le problème avec les provisions au jour d'aujourd'hui dans les normes comptables actuelles, est que toute la charge future doit être inscrite dans les comptes. On doit tenir compte du facteur temps et c'est la raison pour laquelle les provisions sont actualisées pour prendre en considération l'éloignement dans le temps de la dépense future. Ce qui fait que – et cela peut surprendre un lecteur non averti – que 65 milliards d'euros de charges futures dans les comptes à fin 2004 correspondent *grosso modo* à 35,6 milliards d'euros.

Que font les entreprises ? Elles actualisent au taux de 3 %. C'est important parce que l'on considère qu'il y a 5 % de rendement et 2 % d'inflation, ce qui fait 3 %. Ce petit tableau vous montre que si vous voulez réaliser un milliard de travaux dans 10 ans, aujourd'hui, il faut 744 M€, et si vous voulez réaliser un milliard de travaux dans 70 ans, il n'y aura que 126 M€ dans les provisions. Tout cela pour dire que tout décalage dans le temps entraîne une diminution des provisions. On a une provision qui doit être faite pour un démantèlement qui doit avoir lieu sur les années 2040 et 2070. Si on décide de repousser dans le temps le démantèlement, cela entraîne une diminution corrélative du montant des provisions. C'est un peu technique mais je voulais le faire ressentir.

Quand une entreprise a passé des provisions, elle a finalement imputé sur son résultat les charges futures afférentes. L'entreprise en question va se développer, faire des achats à l'international, augmenter ses investissements en France, et il n'est pas évident qu'elle dispose des fonds en temps utile pour réaliser lesdites dépenses. C'est pourquoi on a pensé à la technique des actifs dédiés, c'est-à-dire des titres dédiés au financement des opérations de démantèlement et de gestion des déchets. Si vous regardez les comptes des entreprises à fin 2004, vous avez les provisions actualisées dans leurs comptes : 2,3 milliards d'euros pour AREVA, 8,6 milliards d'euros pour le CEA et 18,2 milliards d'euros pour EDF. J'ai pris ici les provisions à la charge des entreprises. Les provisions que vous aviez dans les comptes d'AREVA sont un peu plus fortes mais je les ai déduites de la quote-part qui est là-dedans parce que, par exemple EDF va partir au démantèlement de La Hague. Vous avez ces provisions actualisées et en face, les actifs dédiés que l'on a pu constater à la fin 2004. Vous voyez que seule la position d'AREVA est pour l'instant confortable, mais celle du CEA ne l'est pas tout à fait. Les articles dans la presse d'hier parlaient des difficultés du CEA à ce titre, puisque pour se financer, le CEA comptait sur une partie de la vente des titres d'AREVA, et vous savez que ce n'est plus dans l'actualité. Pour EDF, le chiffre de provisions actualisés de 18,2 milliards d'euros n'est évidemment pas en phase aujourd'hui avec les montants des actifs dédiés et il est certain que c'est le problème de l'avenir d'EDF. La recommandation qui court, c'était qu'EDF affiche une stratégie de financement clair pour l'avenir entre le paiement des opérations de démantèlement combiné avec le renouvellement des marques.

Sur l'ensemble des sujets, je vais être très rapide parce que l'on pourrait parler des heures de ces questions qui sont très complexes, dans les contrôles que nous avons faits. On arrivait à dire que les provisions sont toutes soigneusement calculées – je peux même donner des exemples – et je dirai parfois scrupuleusement calculées, mais il faut simplement être conscient qu'elles reposent sur deux hypothèses :

- La première hypothèse du scénario du tout retraitement, cela veut dire qu'en France, on nous dit que tous les combustibles usés, déchargés des centrales seront toujours retraités et que *in fine* nous n'aurons jamais de combustibles usés à mettre en stockage profond. C'est une hypothèse qui repose sur le fait que la France, vers les années 2040, mettra en œuvre des réacteurs dits « de 4^{ème} génération » eux-mêmes consommateurs de plutonium, dans la mesure où ils auront été mis au point. Cette hypothèse va avec le calcul des provisions.
- La deuxième hypothèse, parce qu'il fallait bien faire un choix, repose sur le stockage profond dans les provisions calculées. Si on se réunit pour en débattre, il faut déjà savoir s'il faut faire un stockage profond, mais les provisions sont calculées sur cette hypothèse. C'est peut-être l'hypothèse la plus chère mais de toute manière, il n'y en avait pas d'autre quand on a essayé de commencer à chiffrer. Il y avait un coût du stockage qui était à ajuster, ce qui fait qu'au jour d'aujourd'hui, on ne connaît pas exactement ce coût. Il vient d'être un peu mieux déterminé à la suite d'un groupe de

travail qui s'est réuni l'année passée. Cependant, les ajustements n'ont pas encore été faits, notamment par les provisions passées par AREVA. Les coûts de l'Andra de 1996 ont diminué de 30 %.

La deuxième proposition de la Cour, c'est que le financement était à parfaire et sans doute à sécuriser. Qu'est-ce que cela veut dire ? Il y a plusieurs méthodes. À l'intérieur de l'entreprise, on prend des dispositions, et c'est ce que fait notamment AREVA en publiant ses comptes et en montrant bien quels sont les actifs dédiés, en les énumérant – ce qui n'était pas le cas il y a quelques années – mais cela peut ne pas suffire. La sécurisation parfaite serait l'externalisation, parce que rien ne la garantit si une entreprise se trouve dans une situation délicate ou vient à tomber en faillite. Il est certain que rien ne protège des activités dédiées concernées.

La troisième proposition est que la transparence doit s'améliorer et on a fait des propositions dont j'ai trouvé personnellement importante une d'entre elles : d'une part, on publie dans l'avenir les provisions détaillées et d'autre part, en même temps que l'on publie la provision actualisée, on donne le chiffre de la provision brute, c'est-à-dire la charge en euros de l'année. À la fin de l'année, on a la charge à assurer en euros en 2005 et ensuite, on fera les provisions affichées.

L'équité entre les générations, à quelles conditions ? On voit bien que l'évaluation correcte de la charge, est indispensable parce que si ce n'était pas bien évalué, on n'aurait pas pu imputer sur les coûts du KWh du moment, la charge en question, pour après s'apercevoir que finalement cela coûte plus cher. Deuxièmement, si le financement n'est pas assuré, ce n'est pas l'équilibre entre les générations, parce qu'en 2050 pour faire un emprunt spécifique, pour financer une dépense, cela donnera des frais financiers en conséquence.

En conclusion, on voit bien qu'il faut un contrôle permanent sur l'évolution des charges et le respect des programmes. Je voulais être concret et j'ai bien dit démantèlement et charges afférentes aux déchets ensemble parce que l'on ne peut pas les séparer. Si une entreprise se retrouve dans une certaine difficulté financière du point de vue de ses résultats, on peut très bien imaginer que la direction financière dise que tous les démantèlements de centrales qui sont prévus d'être faits dans les 25 ou 30 années qui suivent la date d'arrêt, pourraient être décalés de 20 ans. Si vous décalez tout cela dans 20 ans, vous améliorerez le bilan d'emprunt dans un premier temps, et cela, il faut pouvoir être au courant. La transparence, c'est expliquer si on vient à changer de scénario, pourquoi on le fait, avec l'information régulière du public et l'équité entre les générations qui suppose sans doute un financement sécurisé. Mais s'il était externalisé, rien ne peut se faire en dehors d'une loi. Peut-être que cette question sera débattue dans le cadre du projet de loi sur les déchets radioactifs.

Dominique BOULLIER.- Merci, Monsieur GASSE. Vous avez posé quelques problèmes et nous allons demander à M. GRANGER de répondre sur la façon dont EDF agit sur ce plan-là.

Sylvain GRANGER.- J'ai préparé une présentation car au-delà de la réponse ou des commentaires par rapport à ce qui a été présenté par Didier GASSE, j'ai participé à l'ensemble des réunions du débat public et j'ai entendu un certain nombre de questions sur l'économie et le financement de la gestion à long terme des déchets radioactifs posé déjà à la réunion précédente. J'ai essayé de voir comment je pouvais regrouper cela.

Il m'a semblé que sur ces sujets-là, on avait affaire à trois grands groupes de questions :

- ✓ Le premier grand groupe de questions consistait à dire finalement : quand vous produisez un KWh, tous les coûts, y compris les coûts futurs de gestion des déchets radioactifs sont-ils bien pris en compte ?
- ✓ Le deuxième groupe de questions, ce sont les provisions et on rejoint les questions sur l'aspect financier qui sont comparables à ce qui a été traité à Caen sur la sécurisation : est-ce que vous faites cela tous seuls dans votre coin ? Est-ce qu'il y a des normes et des gens qui vous contrôlent ? Comment le public peut-il être informé ?
- ✓ Le troisième groupe de questions – et là je rebondirais sur les conclusions de Didier GASSE – concerne plutôt : comment EDF analyse des pistes de progrès possibles par rapport aux existantes ?

Je vous propose d'aborder chacun de ces trois points.

Est-ce que tous les coûts de la gestion des déchets radioactifs sont pris en compte à la production du KWh d'origine nucléaire ? La réponse est oui et je vais expliquer comment. Cela permettra aussi de resituer quelques éléments du débat sur la question de la gestion opérationnelle des déchets radioactifs, telle qu'elle est faite aujourd'hui, et la distinction qu'il convient de faire entre cette gestion opérationnelle et la gestion à long terme, qui est effectivement l'objet de notre débat et des décisions qui restent à prendre. Quand un KWh est produit par un combustible nucléaire, cela veut dire que ce combustible est brûlé. Il y a donc ce que l'on pourrait appeler « les cendres » qui sont des déchets nucléaires et ces déchets, à l'intérieur du combustible, une fois qu'il est sorti de la centrale, il va falloir faire quelque chose de ce que l'on appelle « le combustible usé ». En France, on transporte ce combustible usé dans l'usine de La Hague exploitée par COGEMA qui essaye de retraiter le combustible.

Qu'est-ce que cela veut dire concrètement ? Cela veut dire que l'on va trier, séparer la partie des déchets utiles, des déchets de haute activité à vie longue qui sont au cœur de notre débat, et ces déchets vont être conditionnés. C'est le petit container que vous voyez, vous avez d'abord le combustible, ensuite le container des déchets. On va les immobiliser dans un matériau durable qui va permettre d'éviter la dispersion des déchets dans l'environnement. C'est une première barrière de sécurité qui, d'ores et déjà, est une étape de gestion à long

terme et j'insiste là-dessus : les conditionnements qui sont mis en œuvre par vitrification sont adaptés à la durée de vie des déchets. Cela veut dire que sur une durée de vie extrêmement longue, déjà normalement, le déchet ne peut pas se disséminer, et cette opération est réalisée à peu près 15 ans après la combustion du combustible en réacteur, en moyenne aujourd'hui, compte tenu de la mise en route du procédé industriel du stock qui reste à traiter.

Quand ce déchet est conditionné, quand on obtient ce que l'on appelle en jargon technique « le colis de déchets », il est aujourd'hui mis en entreposage dans les installations de La Hague. Vous voyez la surface de ces entreposages qui ont été conçus initialement, comme le disait Florence FOUQUET, pour une durée de quelques dizaines d'années. Les recherches menées dans le cadre de la loi de 1991 – on a déjà eu l'occasion d'en parler notamment dans les séances de la Cité des Sciences – ont montré que ces entreposages avaient une capacité qui pouvait aller jusqu'à 100 ans. Ce qui veut dire, pour résumer et simplifier, que nous avons aujourd'hui, une gestion opérationnelle qui est effective. On connaît les coûts qui sont faciles à chiffrer et à prendre en compte. Avec cela, le citoyen du 21^{ème} siècle, puisque l'on a une échelle de temps qui est de l'ordre de 100 ans, est tranquille avec les déchets radioactifs.

Je rebondis aussi sur une des remarques qui a été faite. Je ne sais pas ce que l'on se disait en 1989, si on était pressé ou pas, s'il fallait faire vite quelque chose mais aujourd'hui, il est parfaitement clair, comme cela a été dit plusieurs fois notamment par la DGEMP, que l'on est dans une position où on a une gestion opérationnelle. Cela ne veut pas dire qu'il faut retarder la décision si ce n'est pas utile de la faire mais on peut avancer en progressant par étape et sans brûler les étapes pour la suite qui est une question de gestion à long terme. C'est la responsabilité que va prendre le citoyen du 21^{ème} siècle, qui va régler le problème vis-à-vis des générations futures. C'est notre sujet. La question que l'on a du point de vue financier, c'est que fait-on ? L'entreprise qui a la responsabilité financière, que va-t-elle prendre comme critère pour cette gestion à long terme ?

Du strict point de vue financier, nous avons décidé de prendre en compte cette gestion à long terme. Cela pourrait être un objectif et je pense que cela a parfois été un objectif car il y a des auditeurs externes qui venaient nous voir en disant : pourquoi avez-vous rajouté cela ? Parce que, finalement aujourd'hui ce n'est pas décidé, et de toute façon ce n'est pas à vous de le décider. Il y a différentes possibilités entre les entreposages reconductibles par exemple ou des stockages géologiques. Tant qu'il n'y a pas une loi qui dit exactement ce qu'il faut faire, pourquoi faites-vous une hypothèse ? On a choisi de faire cette hypothèse de façon à avoir une estimation prudente des coûts de gestion des déchets radioactifs jusqu'à la gestion à long terme. Et du strict point de vue financier et sans préjuger des décisions qui pourraient être prises, on a essayé de faire une hypothèse financière prudente. Comme l'a dit Didier GASSE, il se trouve qu'entre un entreposage reconductible et le stockage géologique, ce dernier est l'hypothèse financière la plus contraignante du point de vue financier, ce qui coût le plus cher, à peu près 10 fois plus cher.

Je prends en compte toutes mes opérations de gestion opérationnelle, mon conditionnement, mon entreposage, je prends une estimation du coût d'un stockage géologique

et je somme tout cela avec le mécanisme d'actualisation qui a été indiqué par Didier GASSE, qui indique que pour avoir un euro dans 50 ans, je n'ai pas besoin de prélever sur mes recettes aujourd'hui un euro, mais en tenant compte de la rentabilité du placement dans lequel je mettrai mon euro. Le cumul de tous les coûts en tenant compte du taux d'actualisation de 3 % qui vous a été présenté tout à l'heure, amène en fait à un coût total pris en compte dans nos provisions. C'est ce que l'on extrait de nos recettes pour le provisionner. Cela correspond à 1,5 euro pour chaque MWh, à peu près l'énergie consommée par un ménage pendant deux mois. Petite remarque : à l'échelle d'un ménage, ce n'est pas beaucoup, parce si vous faites la traduction, cela doit faire à peu près 10 euros par an et par foyer. Par contre, à l'échelle de l'entreprise, c'est une charge tout à fait significative parce que nous produisons 420 millions de MWh par an. Nous avons beaucoup de clients et pas seulement des particuliers, et si on fait la multiplication, vous voyez que cela fait des charges de l'ordre de 600 M€ par an à prendre en compte en tant que coût pour EDF.

Se pose la question suivante : ces provisions sont-elles encadrées ou pas ? Oui, elles sont *a priori* encadrées, c'est-à-dire, que l'on ne peut pas faire n'importe quoi car il y a des normes internationales appelées normes IFRS.

J'ai extrait deux points qui paraissent être importants pour bien comprendre la problématique de la provision :

- ✓ La définition : les normes IFRS définissent une provision comme une obligation certaine, mais dont le montant et l'échéance ne sont pas fixés de façon précise.
- ✓ L'estimation : prendre en compte le futur, c'est forcément faire une estimation de manière raisonnable, l'estimation la plus probable mais sans excès de prudence. Il y a intérêt à ce qu'au-delà de la personne qui réalise ces provisions, il y ait des contrôles de façon à ce qu'il y ait un échange contradictoire pour s'assurer que tout est fait sans excès de prudence.

Tout d'abord, il y a des contrôles systématiques qui sont faits par nos commissaires aux comptes – toute entreprise a des commissaires aux comptes et nous en avons même plusieurs. Ces commissaires aux comptes vérifient par eux-mêmes, discutent et *in fine* s'ils sont convaincus, ils certifient les comptes. Ensuite, à l'intérieur de l'entreprise, nous avons une émanation du conseil d'administration qui est un comité d'audit et qui lui aussi va revoir tout cela et considérer si oui ou non la copie est correcte ou pas. Nous avons aussi des contrôles réguliers et externes à l'entreprise : la Cour des Comptes, comme l'a indiqué Didier GASSE, mais aussi nous avons eu très récemment un audit de l'inspection générale des finances. En termes d'information, il y a une information publique et j'ai amené ici un exemple : le rapport 2004 qui est un document public. C'est un rapport annuel d'EDF dans lequel vous avez l'ensemble des éléments financiers qui est publié, présenté, commenté. Quant à la question des provisions – j'ai regardé hier soir avant de venir – en fait, il y a deux pages qui expliquent le pourquoi du comment, etc. C'est une note de provision assez détaillée pour expliquer ce que l'on fait. Le système n'est pas parfait mais tout système peut toujours être amélioré.

Quelles sont les pistes de clarification que l'on pourrait imaginer pour conforter le financement de la gestion à long terme ? Je pense qu'il y a deux grands types de pistes que l'on va proposer. Certaines d'entre elles rejoignent d'ailleurs les recommandations de la Cour des Comptes. Le premier type de piste est de donner un cadre juridique à la base d'évaluation des provisions. Aujourd'hui, comme vous l'avez vu, pour ce qui concerne la gestion à long terme puisque, comme l'a rappelé Florence FOUQUET, la loi de 1991 ne prévoyait rien sur la question du financement, c'est l'entreprise qui a décidé de prendre en compte dans ses comptes la gestion à long terme et qui a décidé de dire : je fais une hypothèse de référence qui est le stockage géologique. Il est clair que si la loi nous avait donné un cadre en disant que pour la question financière on prendra comme hypothèse financière de référence le stockage géologique, ce serait sans doute plus en adéquation avec la responsabilité des uns et des autres. De la même manière, concernant le chiffrage, nous n'avons aucun cadre juridique ou réglementaire. Là aussi, on a travaillé et progressé. Initialement nous prenions en compte des chiffrages qui étaient communiqués par l'Andra mais ce ne sont pas des devis. L'Andra a mené un travail de recherche et a éprouvé le besoin de faire des chiffrages à titre indicatif pour se rendre compte de l'économie à son niveau, mais il semble que ces chiffrages aient vocation à être des devis pas forcément extrêmement précis, destinés à fonder le travail des provisions.

C'est pour cette raison, que, comme l'a indiqué Didier GASSE, très récemment, à l'initiative de la DGEMP, un groupe de travail a été mis en place sous la houlette des pouvoirs publics avec l'Andra, les industriels, le CEA pour mener une analyse contradictoire de ce que pourrait être un chiffrage de référence, en tout cas un référentiel de chiffrage destiné cette fois vraiment à fonder le travail d'évaluation des provisions. Ce groupe de travail a rendu ses résultats et, pour ce qui nous concerne, nous avons pris en compte ces résultats dans notre arrêté comptable du 2^{ème} semestre 2005. Il est clair que si cette pratique était généralisée, ce serait un élément de clarification important et collectivement intéressant.

Le deuxième point est qu'il y a certainement un intérêt à sécuriser encore davantage le financement sur la durée. Didier GASSE a formulé la question de l'ajustement des fonds dédiés. J'insiste simplement sur le fait que quand vous êtes artisan et que vous faites des bénéfices, vous n'allez pas forcément vous précipiter pour faire des placements financiers. Cela peut être intéressant de réinvestir en achetant des machines, en vous plaçant dans votre cœur de métier parce que vous le connaissez et c'est comme cela aussi que vous vous développez. Un placement dans les activités industrielles n'est pas en soi ni plus sûr, ni moins sûr qu'un placement dans un portefeuille financier. Ceci étant, effectivement, en termes de disponibilité du financement, en termes techniques, c'est quelque chose qui peut poser problème, car c'est plus difficile de vendre un immeuble que de céder un titre que l'on peut avoir dans un portefeuille.

À partir de là, nous avons entendu les recommandations de la Cour des Comptes qui ont d'ailleurs été confortées par celles de l'audit de l'inspection général des finances et nous avons pris la décision, dans le cadre d'une discussion avec le comité d'audit, d'aller vers une constitution des frais qui soit sensiblement plus importante que celle que vous avez vue

présentée aujourd'hui. On a essayé de faire quelque chose qui soit en adéquation avec le niveau de provisions nécessaires.

J'insiste sur un dernier point : si on veut sécuriser le financement sur la durée, il est aussi important de se prémunir d'une certaine manière non seulement contre des fonds qui ne seraient pas suffisamment collectés ou mal placés, mais aussi contre une dérive inconsidérée de l'objet que l'on veut s'acheter. Là il y a une responsabilité collective. On sort de la responsabilité de l'organisme qui détient la responsabilité de financement, dans la mesure où il est intéressant de rechercher – et là aussi, je pense que c'est une piste de réflexion dans le cadre du futur projet de loi – une cohérence entre les responsabilités techniques et les responsabilités financières pour se prémunir contre ce type de risque.

Dominique BOULLIER.- Merci beaucoup, je crois qu'il y a eu des informations qui sont très utiles aux débats et qui vont permettre de placer les avis des uns et des autres.

Je précise comment nous allons procéder pour ne pas terminer trop tard : je vais reprendre la piste des questions qui n'ont pas été traitées pour voir dans quelle mesure elles ont été malgré tout traitées ou si nous pouvons y répondre plus tard si elles nécessitent d'être reprises parce qu'elles sont directement liées au sujet. Je demanderais à M. MINON de faire une conclusion comme il l'a fait à Bar-le-Duc. Je pense que c'est un point de vue sur une situation extérieure. C'est intéressant de faire ce point général. Il y a quelques questions qui s'adressent aussi à Mme FOUQUET, et elle se doute bien qu'elle devra certainement intervenir auparavant.

J'ai les questions qui sont arrivées à partir de la question N°11.

Question de M. GOURDEN : « Quel est l'impact économique d'un stockage pour la région d'accueil ? Quelles différences entre site de stockage et laboratoire de Bure ? »

Je pense que nous avons commencé par traiter cette question sérieusement.

M. MARIGNAC : « réagit aux propos de Mme CHARLEMAGNE sur l'enfouissement qui constitue la seule solution éthique dès lors que sa faisabilité est démontrée. »

C'est une affirmation et je ne pense pas que l'on puisse relancer le débat sur ce plan.

Mme CHARLEMAGNE.- Il n'y a plus besoin d'avoir de débat puisque la faisabilité est démontrée : allons donc enfouir les déchets.

Dominique BOULLIER.- Vous avez une réaction dans un sens et dans l'autre, on enregistre ces positions. C'est difficile de faire autre chose sur ce plan.

Il y a des questions de M. PERROT qui porte sur le calendrier de l'ouverture du capital. Les actionnaires seront-ils des payeurs ? Je pense que l'on est en plein dans le sujet, et je lui demanderai ensuite de prendre la parole sur ce sujet.

Question de M. GRAVALES : « Comment faire confiance à ceux, État, CEA, EDF, qui ont développé un programme électronucléaire en l'absence de solution pour les déchets ? »

C'est une question à caractère très général qui revient sur la question de la confiance qui a déjà été traitée à plusieurs reprises dans le débat. Cela me paraît difficile de revenir sur ce point et d'avoir une dimension un peu plus précise.

Question de M. LUBRANIECKI : « Vu les moyens mis en œuvre pour développer le nucléaire, ne sommes-nous pas condamnés indéfiniment au nucléaire ? »

S'il parle de moyens au sens financier, cela peut avoir un rapport avec le débat. On peut éventuellement prendre cette question, sinon c'est une question à caractère très générale et qu'il est difficile de situer dans ce débat particulier.

Question de M. PERROT : « La solution de l'entreposage de longue durée à proximité des centrales a été trop rapidement évacuée alors qu'elle présente des avantages par rapport à la proximité des compétences. »

Si cette question est traitée par rapport au coût, elle a été un peu évoquée par M. GRANGER, et on peut éventuellement y revenir. Sur l'aspect des différentes solutions, je pense que l'on a déjà passé plusieurs débats à comparer les solutions. Techniquement, si vous le souhaitez, les réponses seront disponibles en partie sur le site Internet, et nous pourrons y répondre plus en détail. Toutefois, si vous le souhaitez justement, puisque vous avez trois questions, Monsieur PERROT, vous pouvez éventuellement préciser, mais à condition que cela porte sur les questions financières. Nous sommes obligés de focaliser un peu.

Question de Mme CHARLEMAGNE : « Quelle est la position des différents partenaires en ce qui concerne la prise en compte du risque zéro ? »

Il faudra peut-être préciser la question si elle a un rapport avec les questions des provisions qui sont posées.

Question de M. GRAVALES : « Morale et justice : Quels recours possibles pour empoisonnement et escroquerie à l'encontre des producteurs du poison nucléaire à la disposition des victimes à venir ? S'oppose au développement de l'EPR. »

On enregistre cette position mais on voit bien que ce n'est pas le cadre du débat. Il me semble que cette question est assez difficile à traiter dans ce cadre-là. Le problème des recours, des enjeux juridiques, à moins qu'il n'y ait effectivement des enjeux financiers, n'est pas forcément facile à préciser. Cela dit, M. GRAVALES pourra préciser sa question, s'il le souhaite.

Question de M. PERROT : « Origine des déchets pris en charge par l'Andra ? Les déchets issus du démantèlement des centrales nucléaires allemandes seront-ils stockés en France ? »

Je précise à M. PERROT qu'il y a eu déjà une réponse précise là-dessus, y compris par Mme FOUQUET. Cette question a déjà été traitée et il faudra se reporter au compte rendu et aux réponses qui seront faites sur le site Internet.

Les questions n° 24 à 28 sont toutes les questions de Mme DUCAMIN auxquelles nous avons en partie répondu et pour les autres, nous avons convenu que nous répondions par écrit.

Question de M. LOCCI : « La production électrique peut-elle reposer sur les seules énergies renouvelables, compte tenu de leur caractère aléatoire ? »

La production paraît porter sur l'ensemble de stratégies d'énergie. C'est un peu difficile de reprendre cette question, dans le contexte où nous sommes. Cela dit, ce type de question a déjà été traité.

Question de M. SANCHEZ : « Comment parler d'équité en l'absence des générations futures ? Avec le nucléaire : développement durable du gouvernement. »

La question peut être reprise si on l'aborde précisément sur cet aspect financier, puisque nous en sommes à parler des générations futures de façon très concrète. S'il veut reprendre sous la forme de cette question, on verra.

Il en reste encore 10 questions et cela va être difficile à traiter. Je vous propose de reprendre les questions qui concernent directement notre débat. M. PERROT, vous avez la parole pour les questions n° 16 et 17.

Cyrille PERROT.- Je suis proche des Verts, en tout cas ce soir, mais au-delà du clin d'œil, je crois que l'on parlait de principe polluer/payer et je me disais que peut-être les actionnaires pouvaient devenir des payeurs sans avoir été les pollueurs directs. À la lumière de cette réflexion, je me demandais si le calendrier d'ouverture du capital d'EDF était complètement un hasard. Je crois que M. GASSE a un peu répondu à ma question tout à l'heure, par rapport au projet de loi de 2006 qui va voir le jour prochainement.

La question sur la solution de l'entreposage de longue durée à proximité des centrales me semble avoir été assez rapidement évacuée. L'entreposage de longue durée à proximité des centrales et en surface. Je parlais de compétences techniques parce que l'on parlait de solidarité entre territoires. M. DOSE a bien rappelé que l'on produisait des déchets à côté et on les stockait de manière lointaine ailleurs, alors que là, on a au moins l'intérêt d'avoir des compétences techniques de personnes qui connaissent le nucléaire et qui pourraient peut-être mieux régler les problèmes et les difficultés qui pourraient se poser.

Georges MERCADAL.- Nous avons déjà dans le compte rendu, beaucoup d'éléments sur l'entreposage opposé au stockage, qui découlent notamment de la journée du 1^{er} octobre. La question sur l'entreposage concentré et dispersé a été évoquée. On ajoutera votre interrogation là-dessus.

Cyrille PERROT.- Ma dernière question portait sur l'origine des déchets par rapport notamment à la question plus géographique de Nancy, qui se trouve sur une ligne ferroviaire. L'Allemagne est proche et les trains de déchets radioactifs traversent l'agglomération de Nancy. Est-il envisagé par exemple que les déchets soient stockés en Allemagne ? Je n'ai pas eu le temps de faire toutes les réunions, mais Nancy est aussi porteur d'un certain nombre de questions de nos administrés sur la région.

Dernière question : je m'étonnais de l'absence d'un expert ou d'un membre complètement indépendant d'une association, le responsable nucléaire au niveau de la commission. Est-ce qu'ils ont refusé ou est-ce un oubli de la commission ?

Georges MERCADAL.- Je réponds tout de suite à cette question. Vous savez que dans le dossier initial, nous avons demandé à des experts connus pour leur position critique à l'égard du nucléaire – j'évite le mot « indépendant » qui prête beaucoup à discussion mais en tous les cas, vous connaissez vraisemblablement Benjamin DESSUS, Bernard LAPONCHE et Yves MARIGNAC – d'écrire un rapport critique en face du rapport fait par l'administration. Ces trois experts ne cessent depuis de participer aux débats, mais ils s'en sont écartés le temps d'une séance pour que l'on avance dans la question du secret défense. L'avancée qui a été faite à Caen lundi dernier, les a amenés à considérer de revenir dans le débat. Ils ne sont pas là

aujourd'hui, parce que sur ces questions financières ils se sont estimés insuffisamment compétents et nous n'avons pas eu le temps de nous réunir. Je crois que nous pouvons difficilement contraindre à plus de présence des experts de cette nature dans notre commission.

Dominique BOULLIER.- Ensuite, nous avons M. GRAVALES et M. LUBRANIECKI, qui souhaitent prendre la parole pour résumer leurs questions.

(Ils sont partis.)

Bien, vous avez la parole, Madame FOUQUET.

Florence FOUQUET.- Merci, Monsieur le Président. Je vais commencer par la question du démantèlement des centrales allemandes ou des déchets étrangers en général. L'article 3 de la loi du 30 décembre 1991 interdit en France l'importation des déchets étrangers et leur stockage en France. Je l'ai dit lors de pratiquement toutes les séances et je n'ai aucun problème à vous le répéter : il est hors de question que la loi de 2006 change quelque chose là-dessus. Notre volonté est de clarifier ce texte qui est très court et qui n'a pas eu de décret d'application. Il n'est donc pas toujours très facile à appliquer, ou à interpréter. Notre volonté est de le reprendre, de le clarifier et de le préciser par décret, et on fera une proposition en ce sens. Dans le plan de projet de loi, ce sera soumis aux parlementaires. Il est hors de question d'avoir des déchets étrangers stockés en France et il est encore hors de question de récupérer des déchets issus du démantèlement.

Par rapport à la problématique de l'ouverture du capital, je crois que c'est un sujet qui me dépasse largement. L'ouverture du capital d'EDF a été annoncée publiquement par le Premier Ministre le 24 octobre 2005. C'est un calendrier qui est maintenant lancé et sur lequel on ne s'arrêtera pas. Par contre, dans le discours qu'il a fait le 24 octobre, M. de VILLEPIN a bien indiqué qu'il fallait que cela se fasse naturellement dans le respect d'un certain nombre de conditions parmi lesquelles il y avait les responsabilités de l'entreprise dans le domaine du financement des changes futures, c'est-à-dire de la gestion des déchets et du démantèlement. Actuellement, nous essayons de réfléchir très vite à ce que pourraient être les dispositions législatives permettant de mieux contrôler et de mieux sécuriser la façon dont les charges de long terme sont gérées par les entreprises.

En fait, on arrête les discussions et le processus en cours sur l'ouverture du capital et on l'accompagne par une réflexion sérieuse sur la façon de mieux encadrer les charges. Pour donner quelques chiffres qui permettent d'avoir un ordre de grandeur de ce que cela représente : les charges de long terme sur les déchets radioactifs pour EDF, c'est 2,5 % de ses actifs ; pour l'ensemble du secteur nucléaire, tout à l'heure M. GASSE disait à peu près 60 milliards d'euros ; pour les assurances qui sont pratiquement toutes des compagnies privées, c'est 1200 milliards d'euros et c'est exactement la même problématique d'avoir le moment venu les ressources nécessaires sur des choses encore plus aléatoires dans le domaine des assurances. Un de nos axes de réflexion est de se pencher sur le secteur des assurances qui

est quelque chose de très contrôlé et de bien encadré pour voir quelles sont les méthodes qu'ils appliquent. Les problèmes sont très compliqués puisqu'ils contrôlent à la fois les assurances et les mutuelles, soit environ 3000 entreprises, et dans notre cas, il y en a quatre. De plus, les montants sont nettement supérieurs : 1200 milliards d'euros à comparer à 60 milliards d'euros.

Je pourrais résumer l'objectif en quelques mots : prudence dans les estimations, sécurité dans la gestion des ressources, transparence sur les mécanismes et efficacité du dispositif. Pour cela, on souhaiterait pouvoir proposer concrètement, de la même manière que cela est fait dans le contrôle des assurances, un dispositif qui permette d'avoir des experts extérieurs aux entreprises pour contrôler la façon dont les chiffreages sont faits. C'est à construire car cela n'existe pas. Je pense que ce sera la partie la plus difficile : créer des compétences là-dessus. Ensuite, définir des règles qui permettent de dire une fois que l'on a chiffré et que l'on a fait les provisions, combien d'actifs dédiés ? Combien de ressources financières bloquées ? Comment les bloquer concrètement dans les comptes des entreprises – c'est une mesure législative ? Quels sont les types d'actifs financiers auxquels on a droit ? Tout cela est décrit dans la loi et c'est fait exactement de la même façon dans le domaine des assurances. Enfin, on prévoit tout un système de remise à jour régulière de façon ensuite à ce qu'il puisse y avoir une communication là-dessus, permettant notamment à la Cour des Comptes, aux experts et aux associations également, de travailler. Toute la construction d'un système qui puisse accompagner cette ouverture du capital.

Un intervenant.- Est-ce que les conditions déontologiques ont été fixées par rapport à EDF ? Je pose cette question parce que j'ai entendu sur France Inter en venant à Nancy, un auditeur qui a appelé pour dire que EDF faisait de la propagande actuellement en Biélorussie, voisine de l'Ukraine, pour dire aux familles qui comptaient des décès dans la catastrophe de Tchernobyl que ce n'est pas à cause des rayonnements nucléaires mais simplement à cause du stress.

(Rires)

Dominique BOULLIER.- Je vais passer la parole à M. GRANGER. Je pense qu'il est un peu surpris par la question.

Sylvain GRANGER.- Je suis franchement peu au courant dans la mesure où je ne pense pas que EDF ait une compétence particulière sur la question des effets sanitaires en Biélorussie. Honnêtement, je ne sais pas quoi dire de plus sur cet élément. C'est une information que je n'ai pas et qui me surprend assez largement. Ce n'est pas dans nos habitudes.

Florence FOUQUET.- La France est parmi les premiers contributeurs dans les pays du G8 pour tenter d'assainir le site, de le mettre en sécurité et de faire en sorte que les sarcophages tiennent et que les combustibles usés tiennent également.

L'intervenant.- C'est un peu tard maintenant !

Florence FOUQUET.- Peut-être mais au moins on essaie de faire quelque chose et la France a été un des premiers pays à faire cela.

L'intervenant.- On se rassure comme on peut !

Florence FOUQUET.- Je pense que c'est intéressant pour l'information que vous sachiez que la France finance cela et essaie d'apporter des solutions.

Dominique BOULLIER.- Monsieur GRANGER, pouvez-vous reprendre la parole sur les questions financières, pour voir comment cette question d'ouverture du capital peut être modifiée. C'est la question de M. PERROT.

Sylvain GRANGER.- Je pense que Mme FOUQUET a déjà pas mal répondu sur cette question. Concernant l'ouverture du capital, je peux d'ailleurs en profiter pour traiter d'autres questions laissées un peu de côté sur l'ouverture du capital par rapport à la sécurité. Globalement, il faut bien voir qu'il n'y a pas aujourd'hui sur la question de la sécurité, quand on regarde dans le monde, énormément de centrales qui sont exploitées par des exploitants avec des capitaux privés ou mixtes, que ce soit en Allemagne ou dans des pays scandinaves, sans aller jusqu'aux États-Unis. En termes de sûreté, quand on fait des comparaisons sur les performances des différents exploitants, que ce soit au niveau européen ou aux États-Unis, on ne constate pas aujourd'hui d'écart de relations directes entre les différents opérateurs, en fonction de l'en-tête, qui ont un capital privé ou un capital public ou mixte.

Sur le fond, il faut voir que de toute façon, quelle que soit la propriété du capital investi dans le domaine de l'énergie, en particulier dans le domaine de la production de l'électricité, c'est un investissement très capitalistique. Cela n'a de sens au niveau économique et financier pour un investisseur que si c'est quelque chose qui se gère sur le long terme. Quand on réfléchit un peu, on s'aperçoit qu'au contraire de la première impression que l'on peut avoir – je comprends la question : est-ce que finalement la logique économique et financière ne peut pas être contraire à la logique de la sécurité ou de la sûreté ? – on s'aperçoit que dans ce domaine, la réponse est négative. Si les gens sont rationnels et s'ils veulent obtenir quelque chose qui soit rentable sur la durée, les deux affaires sont jouables. Je prends un exemple : il y a un intérêt économique clair et évident à essayer d'allonger la durée de vie d'une centrale, et je pense que c'est à peu près évident pour tout le monde. Ceci étant, on ne va pas le décider tout seul et cela aussi, c'est quelque chose qui doit être présent à l'esprit, à la fois sur l'aspect financier et sur l'aspect sécurité. De toute façon, il y a des structures de contrôle et ce qui est important, ce n'est pas tant celui qui possède l'électricien que celui qui contrôle quoi et que les rôles sont parfaitement claires.

Il y a le rôle de l'État qui avant d'être celui du propriétaire d'une entreprise d'électricité, est de fixer des règles et de vérifier qu'elles sont respectées. Le rôle de l'opérateur

est de mettre en œuvre ce qu'il faut pour que les rôles soient respectés, pour que tout se passe bien. C'est vrai dans le domaine de la sûreté et pour finir mon exemple sur l'allongement de la durée de vie, une autorité de sûreté ne nous donnera l'autorisation de l'allongement de la durée de vie que si on l'a exploité convenablement jusqu'à présent et si on est capable de démontrer techniquement que l'on a raison de proposer l'allongement de la durée de vie. C'est juste un exemple pour montrer qu'il ne faut pas opposer la logique économique et financière d'un côté et la logique de sûreté de l'autre, bien au contraire.

Je pense que pour les questions de financement c'est pareil. Il y a des responsabilités, des structures de contrôle qui peuvent être renforcées. Quand je parlais de clarification des responsabilités, j'allais aussi dans ce sens-là. Je pense qu'il faut que les responsabilités soient vraiment clarifiées et dans ce cas, si chacun joue son rôle, il n'y a pas de raison pour que le système soit véritablement dépendant de la propriété du capital ou d'une partie du capital de l'entreprise, en tout cas en ce qui concerne le producteur d'électricité.

Dominique BOULLIER.- Monsieur GASSE, voulez-vous intervenir ?

Didier GASSE.- La question de l'ouverture du capital est une question très sensible par rapport à ce que l'on vient d'évoquer. J'ai sous les yeux une de nos conclusions du rapport de 2005, dont une phrase a été reprise partout ou presque qui dit : « *Sans mécanisme de sécurisation, le risque existe, dans le cadre d'une ouverture du capital d'AREVA et d'EDF dans des marchés devenus fortement concurrentiels, que les conséquences financières de leurs obligations de démantèlement et de gestion de leurs déchets soient mal assurées et que la charge en rejaillisse sur l'État.* » C'était la cause de ce sujet. On donnait l'exemple de la logique financière à laquelle je faisais référence tout à l'heure : c'était le cas où pour améliorer son bilan, on décide de repousser les opérations. Ces choses-là méritent d'être surveillées.

Dominique BOULLIER.- C'est ce qui semble être en projet dans la loi.

Sylvain GRANGER.- Une précision sur ce point. Je pense que l'on a souvent tendance à opposer – là on n'est pas sur la question de l'établissement des provisions mais sur la question des fonds – les fonds qui sont à l'intérieur de l'entreprise et les fonds qui seraient à l'extérieur de l'entreprise par exemple, dans un système de pilotage par l'État ou par un organisme public. Il faut voir qu'aujourd'hui, en termes de sécurité financière, ce n'est pas plus sûr d'un côté, ni de l'autre, si on imagine qu'il va y avoir des turpitudes. Dans la mesure où ce qui est important, ce n'est pas que les fonds soient internes ou externes mais qu'ils soient cantonnés, c'est-à-dire par une disposition juridique qui dise que, quel que soit l'endroit où sont les fonds, on n'a pas le droit de les utiliser à autre chose que ce pourquoi ils ont été fondés. C'est vrai aujourd'hui que les fonds sont externalisés ou maintenus au sein de l'entreprise. La vraie problématique n'est pas celle de l'externalisation mais du cantonnement juridique.

Dominique BOULLIER.- Il devient très difficile de continuer le processus des questions que l'on avait entamé. Nous avons d'ailleurs déjà un certain nombre de réponses issues des débats précédents. Je vous propose de faire des réponses écrites à toutes ces questions.

Mme DUCAMIN.- Je voudrais poser une question d'humanité simplement pour que nos charmantes hôtesse aient le droit de s'asseoir entre les questions car elles sont debout depuis 4 ou 5 heures, et c'est très dur.

(Rires)

Georges MERCADAL.- Nous l'adoptons à l'unanimité et sans vote !

Dominique BOULLIER.- Est-ce que M. MINON veut bien nous faire part de ses réactions et de son expérience associée à ces questions ?

Jean-Paul MINON.- Je vous remercie pour votre proposition, Monsieur le Président. J'ai préparé deux petits exposés assez courts et ensuite, j'essaierai de donner une vision peut-être plus personnelle du débat. Avant de commencer, je voudrais préciser une chose. Le message que je vais faire passer va choquer et être sujet à interprétation : nous vivons en Belgique dans un système où l'ensemble des acteurs du nucléaire sont des acteurs privés. Ce sont des sociétés anonymes et une société a quasiment un monopole de fait en Belgique. C'est un producteur nucléaire important puisque 50 à 60 % de l'énergie électrique en Belgique sont d'origine nucléaire et ce producteur vient de se faire absorber par une société française bien connue.

Tous ces problèmes que l'on discute sur EDF, nous les vivons au jour le jour. L'ONDRAF travaille dans le cadre de la loi qui a institué le principe pollueur/payeur comme principe de gestion de base. La loi dit que tout cela se règle dans des conventions et des contrats régis par les lois sur les sociétés. C'est la particularité du système. Ceci pour vous dire que tous les systèmes sont bons, à partir du moment où ils sont transparents et ils fonctionnent quand la législation encadre suffisamment les activités.

Je vais parler d'un cas d'implication qui est celui des déchets en général. Comment l'ONDRAF finance la gestion des déchets et comment sont établies les relations entre l'ONDRAF et les producteurs ? Les producteurs ont des quantités. Pourquoi le mot contractuel ? Parce que chaque fois que nous faisons un contrat sans en expliquer tous les détails, il y a des contrats cadre et les avenants ont une périodicité de 5 ou 10 ans. Au début de chaque période, le producteur s'engage sur une quantité de déchets par contrat. Et un contrat est aussi fort qu'une loi. Ensuite, l'ONDRAF fait un certain nombre d'études économiques et l'argent que les producteurs payent au fur et à mesure qu'ils fournissent des déchets à l'ONDRAF, est placé dans un fonds à long terme géré par l'ONDRAF. Ensuite, vient une notion plus compliquée destinée à fermer le système, que l'on appelle « la garantie

contractuelle », qui est l'application dans un système qui fonctionne en continu. Le nucléaire en France est toujours autorisé, alors que chez nous, en Belgique, nous avons une loi de sortie qui dit que nous allons abandonner progressivement l'utilisation de l'énergie nucléaire. Le Parlement belge a voté cette loi début 2003 et je reviendrai sur certains aspects dus à cette loi.

Le producteur annonce ses quantités, il s'engage à apporter un certain nombre de tonnes de ceci ou de cela. Le principe pollueur/payeur est repris dans des contrats bilatéraux et donc chaque producteur a sa quantité. Ces quantités contractuelles réparties venant des différents producteurs des déchets – effectivement vous avez aussi le fait d'avoir peu de diversité alors que nous avons beaucoup de clients autres – constituent une quantité totale qui est composée des quantités contractuelles annoncées par chacun des producteurs. Cela vous conduit au dimensionnement des installations car vous savez ce que vous devez produire. Chaque producteur reçoit une fraction que nous appelons la réservation de capacité. En fait, il prend un abonnement au compteur. C'est le compteur EDF dont une partie du coût est fixe et une partie au KWh. Donc, vous prenez l'abonnement qui est destiné à couvrir les coûts fixes de l'installation.

Pourquoi l'étude économique ? Parce qu'une fois que l'on a les quantités, que l'on a une idée technique de l'installation à construire, on peut déterminer les coûts de l'installation. On a beaucoup parlé de finance mais ce n'est pas la finance qui est importante, c'est d'abord le chiffre estimé à la date d'aujourd'hui que l'on devrait payer pour résoudre le problème aujourd'hui. Cela se traduit par les quantités que l'on va mettre dans des installations que l'on a dimensionné. De là l'importance de décider sur les installations, sinon vous ne saurez jamais gérer les déchets si vous ne savez pas dans quelle installation les mettre. Bien entendu, puisque nous n'avons pas d'installation, cela vaut le coût de défendre un certain nombre de marges d'incertitude et pour vous donner un exemple, dans la tarification des déchets actuels, l'incertitude sur le concept du stockage géologique nous amène à prendre une marge d'incertitude de quasiment 100 % sur le tarif, c'est-à-dire, que le tarif est le double de ce qu'il devait être. C'est comme cela que fonctionne l'ONDRAF, avec des hypothèses sur le calendrier. Sans calendrier, vous ne saurez pas faire l'exercice d'actualisation qui a été très bien décrit par M. GASSE : quand l'argent sera-t-il nécessaire pour le rapporter à aujourd'hui ?

Cette contractualisation, nous la faisons. C'est contractuel à 2 %, ce qui est en fait, généralement reconnu internationalement comme étant une approche prudente. Il y a des approches sévères qui disent 0 %. Le chiffre de 2 % a fait l'objet de plusieurs années de discussion entre les producteurs de déchets et l'ONDRAF. Le calendrier qui nous donne une valeur actuelle nette répartie en coût fixe et coût variable de façon tout à fait objective, c'est un accord, un contrat, et il en ressort un tarif que le producteur est assez content d'avoir parce que chaque fois qu'il a 1 m³ de déchets, il sait combien il va devoir payer. Mais il n'a pas tout à payer parce qu'il y a la garantie contractuelle. Les producteurs – il y a un certain nombre de pressions rationnelles – tendent à produire moins de déchets. C'est normal puisque la réduction est à la source mais il y a aussi un calcul économique car les déchets, cela coûte. Il peut donc avoir fourni à l'ONDRAF à une période donnée moins de déchets qu'il n'a annoncé. Pour les coûts variables, cela n'a pas d'importance, ce sont des dettes de galeries d'enfouissements etc.,

et le coût est proportionnel. Pour les coûts fixes, il n'en est pas de même car vous avez dû construire des puits, des galeries principales et les coûts sont là. Si le producteur n'a pas livré les quantités annoncées, il est obligé de payer ce qu'il reste, c'est-à-dire la garantie contractuelle, de façon à s'acquitter et à couvrir l'ensemble des coûts. Le système de garantie contractuelle peut même être recalculé en fin de contrat. Pourquoi ? Parce que si nous n'avons pas de décision et une vision claire sur le dispositif d'enfouissement, les coûts peuvent varier fortement et les coûts fixes en conséquence. Donc, il y a une réévaluation en fin de contrat. Ceci était le système conçu pour fonctionner en régime, mais le système se complique. Nous avons pour le moment des discussions sur la fin du contrat avec des producteurs qui vont fermer, qui ont une menace économique actuellement. C'est extrêmement difficile.

Concernant le fonds à long terme, pour votre information, la courbe rouge est intéressante en ce sens que vous y voyez un pic qui est le retour des déchets vitrifiés belges de la COGEMA. Vous voyez l'alimentation du fonds et la partie un peu plus haute est le retour de déchets de catégorie B, si on les accepte. Vous avez dans les dépenses du fonds, deux grands moments : la première pointe bleue correspond à la construction du dispositif et la deuxième pointe bleue correspond à la fermeture et à tous les coûts de post-fermeture. C'est un scénario, il faut savoir ce que l'on va faire, donc il faut décider de ce que l'on va faire.

Je vous ai parlé de la garantie contractuelle et des quantités apportées par rapport aux quantités engagées. Tous les producteurs sont responsables pendant 50 ans pour les vices cachés qui n'auraient pas été détectés lors de la réception du déchet. Le principe pollueur/payeur s'appliquant, il vient un mécanisme de solidarité entretenu entre les producteurs. Cela veut dire que s'il y a un qui disparaît, il y a solidarité, et ceux qui restent payent. Bien entendu, on pourrait discuter d'autres conditions de sortie, des coûts de recherche et développement supplémentaires qui seraient dus à des problèmes nouveaux, des réglementations nouvelles etc. Les incertitudes ne sont pas que des incertitudes techniques, elles peuvent être aussi de nature législative parce que le législateur en général est inventif.

Pour la gestion du système tarifaire qui est revu périodiquement tous les 10 ans, on voit si des coûts supplémentaires sont apparus dans une période où ils n'ont pas été couverts, et ils sont inclus dans la tarification des déchets futurs.

J'ai un deuxième exposé sur les passifs nucléaires qui est très court. Nous avons en ce qui concerne les problèmes de financement, un système qui fait que l'ONDRAF est chargé par une loi de 1997, comme le fait l'Andra, du répertoire de l'ensemble des sites nucléaires, mais également de l'évaluation des coûts de déclassement et de gestion des déchets et de vérifier si des passifs – un coût potentiel qui ne serait pas couvert – sont susceptibles d'apparaître. Le rapport est quinquennal et fourni au ministre de l'Énergie dans ses attributions, qui prend les mesures qu'il estime devoir prendre en cas de passif non couvert.

Vous voyez toutes les autorisations, donc vous avez ici le nombre d'exploitants. La Belgique est plus petite que la France mais vous voyez qu'ici aussi, on arrive à 1 milliard

d'euros comparé à la France : 7 centrales nucléaires contre 50 en France. Je crois que les rapports sont à peu près proportionnels par rapport aux chiffres. Nous sommes au courant des provisions et le passif potentiel actuel est de 16 % des coûts. Ce passif se trouve essentiellement dans les établissements de classe 1, c'est-à-dire les centrales nucléaires ou les usines de retraitement.

La place de l'électronucléaire est de 70 % du coût. En fait, le secteur nucléaire est à la base de plus de 90 % des provisions. C'est quand même pas mal couvert. Je voudrais souligner les mécanismes suivants qui sont en place. J'ai dit que le principe de précaution n'est pas contraire car il dit qu'il faut décider à partir du moment où on a des moyens, d'où la nécessité de la recherche. Mais le principe de précaution dit aussi qu'à partir du moment où vous pouvez prendre une décision, vous devez la prendre, l'absence de décision étant nuisible. Décider vous permet de maîtriser vos coûts, c'est-à-dire de les connaître. Une fois que vous connaissez vos coûts, vous pouvez établir des mécanismes de financement. C'est la logique du système.

En ce qui concerne l'électronucléaire, une loi récente de 2003 a externalisé les provisions de l'exploitant nucléaire ELECTRABEL, une société qui est contrôlée. Cela s'appelle la société de provisionnement, autant pour le démantèlement des centrales que pour le traitement des combustibles usés qui se trouvent dans cette société pour le montant qui doit y être actuellement. Les mécanismes introduits par la loi sont les suivants : M. GRANGER en a parlé et c'est parfaitement légitime, un artisan qui fait du bénéfice peut réinvestir, donc la société de provisionnement est autorisée à prêter de l'argent à l'électricien qui peut investir, mais le taux de l'investissement est fixé dans la loi. Elle est basée sur le *rating* : est-ce que la société avec laquelle on traite est une société solide financièrement ou une société moins solide ? Le *rating* étant fixé internationalement, on ne peut plus tricher maintenant.

La deuxième particularité de la loi est que les coûts de démantèlement, les coûts de gestion du combustible sont évalués tous les trois ans par l'ONDRAF qui remet un avis conforme que l'on ne peut pas discuter. Nous sommes dans ce cadre-là. L'expert public avalise le calcul des coûts faits par l'exploitant de la société de provisionnement. Il y a là un système de contrôle et cet avis conforme est remis à un comité de suivi instauré par la loi et dont les membres désignés par la loi sont externes au secteur. Il y a des responsables d'administration de l'énergie mais aussi un directeur de la banque nationale, le président de la commission bancaire, financière et des assurances car nous sommes dans un système assez proche du système d'assurance français. L'ONDRAF est l'autorité de sûreté en tant que membre consultatif de ce comité.

Pour résumer les éléments du débat, je pense qu'il y a toujours une décision à prendre sur le choix que l'on va faire. Il y a en tout cas le choix de prendre des décisions qui permettront de faire un choix. Le choix est nécessaire pour déterminer le coût de la gestion et le coût de la gestion est nécessaire pour pouvoir établir un système de financement qui est cohérent avec le contexte dans lequel on vit. La privatisation d'EDF ne m'inquiète pas, mais ce qui serait inquiétant, c'est qu'il n'y ait pas les mécanismes en place pour contrôler le système

pour faire en sorte lorsque l'on a besoin de provisions pour effectuer des travaux de démantèlement, que les provisions soient là. Je crois qu'il faut fermer le système et il est temps que dans nos pays européens, nous fermions le système de gestion des déchets radioactifs, parce que si on a des déchets techniquement bien gérés, mais avec des passifs nucléaires dans le sens où nous n'avons pas le financement pour pérenniser la gestion, nous ne rendrons pas service aux générations futures.

Dominique BOULLIER.- Merci. Je pense que toutes vos expériences sont de nature à alimenter les réflexions et donner des idées à l'ensemble des personnes qui vont participer au projet de loi notamment. Pour ceux qui pensaient qu'il n'y avait que des dossiers très techniques et des choses compliquées, on voit bien aussi que les questions juridiques et financières peuvent aussi demander un travail considérable, très fin et qui va être assez long. Est-ce qu'un de nos intervenants veut prendre la parole ? Monsieur GRANGER, très brièvement si vous le voulez bien parce que nous avons décidé de terminer à 22 heures 30.

Sylvain GRANGER.- Pour une fois je me permets de poser une question. Dans l'exposé de Jean-Paul MINON, il est question de tarif et qui dit tarif, dit livraison. Ce que je n'ai pas bien compris est quel est le fait générateur qui fait que l'électricien va payer un tarif à l'ONDRAF ?

Jean-Paul MINON.- C'est une spécificité du système. L'ONDRAF devient propriétaire du déchet d'une certaine façon, mais un certain nombre de mécanismes permet d'appliquer la loi. S'il y a des problèmes pour les déchets acceptés, ce sont les déchets futurs qui seront pris en compte.

Dominique BOULLIER.- Je vous en prie, Madame FOUQUET.

Florence FOUQUET.- Je voudrais vous lire ces citations que j'ai trouvées hier soir. Paul Valérie dit : « *La mémoire est l'avenir du passé.* » et Paul Auster, un écrivain américain, dit : « *Négliger nos enfants, c'est nous détruire nous-mêmes, nous n'existons dans le présent que dans la mesure où nous mettons notre foi dans le futur.* »

(Applaudissements)

Dominique BOULLIER.- Merci pour cette conclusion et merci à tous d'avoir participé à ce débat. Je vous donne rendez-vous à Marseille pour la prochaine réunion.

La séance est levée à 22 heures 30.

**